



CORREZE
LE DÉPARTEMENT



**SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 5 MARS 2021**



DÉBATS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	Artisan	Ussel	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	Auxiliaire puéricultrice	Egletons	22/03/2015
BOISSIERAS Pascale			Yssandonnais	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987		Naves	29/03/2015
BOUZON Christian			Yssandonnais	06/10/2016
CHASSAGNARD Roger	30/12/1946	Retraité de l'Education Nationale	Sainte-Fortunade	09/03/2008
COLASSON Francis	18/07/1946	Médecin gynécologue	Brive 2	29/03/2015
COMBES Bernard	13/02/1960		Tulle	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	Maître de Conférences des universités	Uzerche	29/03/2015
COSTE Pascal	13/09/1966	Exploitant Agricole – Président du Conseil Départemental	Midi Corrèzien	09/03/2008
COULAUD Danielle	21/01/1946	Retraîtée	Haute-Dordogne	29/03/2015
DELDOULI Najat	01/01/1967	Secrétaire	Brive 4	29/03/2015
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	Architecte	Saint-Pantaléon-de-Larche	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	Retraîtée	Midi Corrèzien	29/03/2015
DUCLOS Florence	25/03/1964	Fonctionnaire territorial	Malemort	24/08/2017
DUMAS Laurence	10/09/1966	Secrétaire de Mairie	Argentat	22/03/2015
FRONTY Gilbert	25/11/1951	Retraité de l'Education Nationale	Allassac	22/03/1998
LABBAT Jean-François	18/03/1971		Naves	13/10/2020
LACHAUD Cédric	03/04/1978		Brive 1	01/04/2018
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	Retraité	Seilhac Monédières	29/03/2015
LEYGNAC Jean-Claude	26/12/1953	Kinésithérapeute	Argentat	22/03/2015

NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	QUALITÉ	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
MAURIN Sandrine	03/04/1970	Adjoint administratif	Brive 3	29/03/2015
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	Collaboratrice d'assurance	Ussel	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	Technicien Supérieur à la DRAF	Plateau de Millevaches	28/03/2004
PEYRET Franck	18/05/1965	Assistant commercial	Brive 4	29/03/2015
PITTMAN Lilit	27/01/1945		Brive 2	29/03/2015
QUEYREL-PEYRAMAURE Annie	07/08/1959	Cadre secteur social	Uzerche	29/03/2015
RELIAT Michèle	17/02/1954	Conseillère Régionale	Allasac	29/03/2015
ROME Hélène	19/08/1959	Agricultrice	Seilhac Monédières	30/09/2014
ROUHAUD Gilbert	08/01/1951	Retraité	Malemort	22/03/2015
SIMANDOUX Nelly	15/09/1953	Retraîtée	Plateau de Millevaches	29/03/2015
SOLER Gérard	30/09/1962	Conseiller financier	Brive 3	29/03/2015
STÖHR Jean	28/06/1950	Retraité	Haute-Dordogne	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	Attaché commercial	Egletons	22/03/2015
TAMIMI Hayat			Brive 1	29/03/2015
TAURISSON Nicole	13/06/1947	Retraîtée	Saint-Pantaléon-de-Larche	29/03/2015
TAYSSE Annick			Tulle	29/03/2015
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	Technicienne	Sainte-Fortunade	29/03/2015

**COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PRÉSIDENT :

M. Pascal COSTE

VICE-PRÉSIDENTS :

M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Sandrine MAURIN, M. Christophe PETIT,
Mme Hélène ROME, M. Francis COMBY, Mme Lilith PITTMAN,
M. Jean-Marie TAGUET

MEMBRES :

M. Gérard SOLER, Mme Danielle COULAUD, M. Jean-Claude LEYGNAC,
Mme Agnès AUDEGUIL, M. Gilbert ROUHAUD, Mme Florence DUCLOS,
M. Francis COLASSON, Mme Ghislaine DUBOST, M. Franck PEYRET,
Mme Nicole TAURISSON, M. Jean STÖHR,
Mme Nelly SIMANDOUX, Mme Marilou PADILLA-RATELADE,
M. Bernard COMBES, Mme Émilie BOUCHETEIL, Mme Pascale BOISSIERAS,
Mme Hayat TAMIMI, M. Gilbert FRONTY, Mme Annick TAYSSE,
M. Cédric LACHAUD, Mme Michèle RELIAT, M. Roger CHASSAGNARD

COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

COHÉSION SOCIALE

Président : Mme Marilou PADILLA-RATELADE

Vice-Président : M. Francis COLASSON

Membres :

Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Sandrine MAURIN, M. Christophe PETIT,
Mme Lilith PITTMAN, Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, M. Gilbert ROUHAUD,
M. Gérard SOLER, M. Jean STÖHR, Mme Pascale BOISSIERAS,
M. Cédric LACHAUD, Mme Hayat TAMIMI, Mme Annick TAYSSE

COHÉSION TERRITORIALE

Président : Mme Laurence DUMAS

Vice-Président : Mme Nelly SIMANDOUX

Membres :

M. Christophe ARFEUILLERE, Mme Danielle COULAUD, Mme Najat DELDOULI,
M. Jean-Claude LEYGNAC, Mme Florence DUCLOS, M. Christophe PETIT,
Mme Hélène ROME, M. Jean-Marie TAGUET, M. Roger CHASSAGNARD,
M. Jean-François LABBAT, Mme Michèle RELIAT, Mme Stéphanie VALLÉE

AFFAIRES GÉNÉRALES

Président : M. Franck PEYRET

Vice-Président : M. Jean-Jacques LAUGA

Membres :

M. Francis COMBY, M. Jean-Jacques DELPECH, Mme Ghislaine DUBOST,
Mme Laurence DUMAS, Mme Marilou PADILLA-RATELADE,
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, Mme Nelly SIMANDOUX,
Mme Nicole TAURISSON, M. Christian BOUZON, Mme Émilie BOUCHETEIL,
M. Bernard COMBES, M. Gilbert FRONTY

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

M. Alexandre MURAT

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES

M. Éric LARUE

DIRECTEUR DU CABINET DU PRÉSIDENT

M. Vincent SEROZ

CHEFFE DE CABINET

Mme Amandine BARRAT

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le cinq mars, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Christian BOUZON, Monsieur Roger CHASSAGNARD, Monsieur Francis COLASSON, Monsieur Bernard COMBES, Monsieur Francis COMBY, Monsieur Pascal COSTE, Madame Danielle COULAUD, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Madame Ghislaine DUBOST, Madame Florence DUCLOS, Madame Laurence DUMAS, Monsieur Gilbert FRONTY, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Cédric LACHAUD, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Jean-Claude LEYGNAC, Madame Sandrine MAURIN, Madame Marilou PADILLARATELADE, Monsieur Christophe PETIT, Monsieur Franck PEYRET, Madame Lilith PITTMAN, Madame Annie QUEYREL-PEYRAMAURE, Madame Michèle RELIAT, Madame Hélène ROME, Monsieur Gilbert ROUHAUD, Madame Nelly SIMANDOUX, Monsieur Gérard SOLER, Monsieur Jean STOHR, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Nicole TAURISSON, Madame Annick TAYSSE, Madame Stéphanie VALLÉE

Pouvoirs :

Madame Najat DELDOULI	à	Monsieur Franck PEYRET
Madame Hayat TAMIMI	à	Monsieur Cédric LACHAUD

Madame Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.



Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.

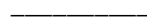


Table des matières

CONSEIL DÉPARTEMENTAL du 5 MARS 2021

PAGES

Ouverture de la séance par Monsieur Pascal COSTE, Président et introductions	10 à 18
---	---------

EXAMEN DU RAPPORT ET INTERVENTIONS

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

301	Orientations Budgétaires du Département pour 2021 – DOB	19 à 23
302	Rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	24 et 25
303	Actualisation du tableau des emplois budgétaires au 31 décembre 2020	26
304	Marchés publics et accords-cadres. Compte-rendu de la délégation de pouvoir à Monsieur le Président du Conseil Départemental (article L. 322-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)	27

COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

101	Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes intitulé "Département de la Corrèze : enquête sur la protection de l'enfance et les mineurs non accompagnés"	28 à 31
-----	---	---------

COMMISSION DE LA COHÉSION TERRITORIALE

201	Aides aux collectivités – Contractualisation 2021-2023	32 à 34
202	Accord départemental de relance 2021-2022	35 à 37
203	Travaux de conservation-restauration, de sécurisation et de valorisation du Viaduc des Rochers Noirs – classé monuments historiques	38
204	Rapport sur la situation de la Collectivité en matière de développement durable 2020-2021	39 et 40

MOTIONS

-	Motion de soutien aux personnels sociaux et médico-sociaux exclus du Ségur de la santé présentée par le groupe des élus "Corrèze à Gauche"	41 à 44
-	Motion pour l'amélioration de la desserte ferroviaire Ussel – Clermont-Ferrand et Ussel – Bordeaux	45 et 46

RÉUNION DU 5 MARS 2021

M. LE PRESIDENT – Mes Chers Collègues, je vous remercie d’assister à cette séance. Nous devons désigner un Vice-Président et une secrétaire de séance. Madame la secrétaire de séance, vous pouvez procéder à l’appel.

(Il est procédé à l’appel nominal des Conseillers Départementaux).

* *
*

Mes chers collègues, avant de commencer cette séance, je souhaiterais que nous ayons une pensée pour deux agents du Département nous ayant quittés, Arlette TABASTE, décédée le 9 décembre, à 57 ans. Elle avait intégré le Conseil Général en 1985 et a effectué toute sa carrière au service des élus, au cabinet du Président et dans le groupe Corrèze Demain. Joël DIERICKX est décédé le 11 janvier à 56 ans. Il exerçait les fonctions d’agent d’entretien contractuel au sein du collège Victor Hugo. J’adresse toutes nos pensées à leurs proches, et je vous invite à observer une minute de silence en leur mémoire.

(...Il est observé une minute de silence en hommage aux personnes précédemment évoquées...)

Je vous remercie. Ce Conseil Départemental aurait dû constituer le dernier de notre mandature, mais cela a été modifié par la COVID. Nous disposerons de plus d’informations en avril sur la tenue des élections départementales et régionales, prévues les 13 et 20 juin 2021. Nous estimons qu’il est important que la démocratie puisse s’exprimer, même dans une période troublée comme la nôtre. Nous attendrons les décisions. Si les élections étaient tenues, il me semble que nous devrions tenir les deux tours en même temps.

Le virus a une acuité toute particulière en Corrèze, même si les chiffres ont légèrement diminué en fin de semaine. Nous faisons partie des Départements dans lesquels le masque est porté assidûment depuis le mois d’octobre. Sans faire de raccourci trop hâtif, nous avons été surpris de constater que le port du masque n’ait été généralisé que cette semaine à Dunkerque et dans l’agglomération parisienne. Nous nous trouvons dans une période d’incertitude. Toutes les collectivités ont pris leur part dans la gestion de cette crise. Je souligne que la situation est également très difficile pour les agents de ces collectivités. Cette crise nécessite une adaptation permanente. Le télétravail ne constitue pas une modalité de travail facile, surtout sur des périodes longues. Au-delà de la relation sociale des individus, les échanges avec les collègues se trouvent complexifiés. Chacun s’est toutefois investi afin de passer ce cap difficile.

Le Département a pris de nombreuses initiatives et a été force de proposition durant cette période, comme les autres collectivités. Christophe évoquera peut-être la cohérence de l’ensemble et présentera la dernière étape, après "Corrèze Masques", "Corrèze Tests", et "Corrèze Accompagnement COVID-19".

Je voudrais saluer nos relations avec la Direction Territoriale de l’ARS (Agence Régionale de Santé) et la Préfecture, même si la situation n’est pas simple, notamment concernant la vaccination. Tous les acteurs sont mobilisés pour la vaccination. Les patients attendent. Les médecins et les infirmières sont prêts. Des collectivités sont prêtes à mettre des locaux à disposition. Le vaccibus est prêt. Pourtant, les doses manquent. Une opération importante se dessine pour ce week-end. J’espère que les doses supplémentaires annoncées hier par le Premier Ministre seront réparties en Corrèze, au-delà des zones tendues, afin de pouvoir accélérer la vaccination. La vaccination semble possible avec le vaccin AstraZeneca.

Il est important que la population puisse se rendre le plus massivement possible dans les centres de vaccination. La responsabilité individuelle existe, mais elle n’est pas la seule en jeu. L’intérêt général doit aussi primer sur l’intérêt individuel. Un faible taux de vaccination chez certains soignants peut nous interpeller. Je suis en faveur de la liberté. La liberté individuelle repose néanmoins aussi sur le collectif. Nous ne pouvons donc qu’appeler la population, dont les soignants, à se faire vacciner en masse. Dans certains EHPAD (Etablissements d’Hébergement pour Personnes

RÉUNION DU 5 MARS 2021

Agées Dépendantes), où la vaccination est quasiment achevée, nous constatons un effet de ralentissement. Seuls quelques très rares cas de COVID se sont déclarés sur des personnes vaccinées. Elles étaient parfois vaccinées depuis peu. Les cas de COVID survenant dans les établissements depuis une dizaine de jours concernent essentiellement des personnes non vaccinées, dont des soignants. La responsabilité collective doit donc aussi être prise en compte.

Un certain nombre d'entre nous ont apprécié la décision du Gouvernement consistant à ne pas reconfiner le pays. Le choix du confinement est tout de même une solution de facilité. Même si le Gouvernement ne l'affiche pas, sa stratégie consiste à vivre avec le virus. Nous serons effectivement contraints de vivre avec ce virus. La vaccination n'éradique pas le virus, mais permet de vivre plus facilement avec lui.

Il convient de se méfier de certaines idées, qui peuvent paraître bonnes. Les passeports sanitaires sont une piste intéressante, à partir du moment où une large part de la population sera vaccinée. Avant cela, les personnes ne pouvant se faire vacciner faute de doses se trouveraient doublement pénalisées. En outre, ce sont actuellement les personnes les plus à risque qui sont vaccinées. Il serait contradictoire que ces personnes soient autorisées à reprendre une vie normale tandis que les autres restent confinés. Un certain temps est donc nécessaire.

Nous devons diffuser un certain nombre de messages. Le monde associatif nous adresse de fortes interrogations. Il se trouve à l'arrêt. Nous devons rappeler aux responsables d'association qu'ils ne doivent pas s'empêcher de tenir des assemblées générales ou des événements faisant partie de la vie démocratique de leur association. Nous sommes bien réunis aujourd'hui en Conseil Départemental, avec toutes les précautions d'usage. Nous mettrons à disposition de grandes salles. Les conseils municipaux se sont également réunis. Il me semble que nous devons accorder les moyens nécessaires à la vie démocratique. Il ne s'agit pas de tenir de grands rassemblements festifs, mais de permettre la vie démocratique des associations. Nous avons besoin de rassurer le monde associatif. J'ai demandé à Madame la Préfète de rassurer ces acteurs, afin de ne pas briser cette dynamique, alors que la vie associative est aujourd'hui très réduite.

Nous devons certainement imaginer, dans le cadre d'une vie avec le virus, les modalités de réouverture, en toute sécurité, de certains lieux culturels. Le risque de regarder un film dans une salle en respectant les distances réglementaires ne doit pas être plus important que les risques encourus dans la vie quotidienne. L'ouverture du musée de Saran, par ailleurs, pose-t-elle un problème au vu de sa fréquentation ? Sa fréquentation pourrait être étalée dans la journée.

Par ailleurs, notre restaurant de collectivité est resté ouvert durant presque toute la période de l'épidémie, avec 150 couverts et une salle de restauration supplémentaire. Aucun cluster ne s'est déclaré. Un dispositif d'aides permettant à nos restaurateurs d'ouvrir le midi serait intéressant. Les chalets de restaurateurs à Limoges rencontrent un vrai succès. Il existe un besoin. Nous allons donc devoir proposer quelques évolutions, tout en restant raisonnables.

Je souhaite également évoquer les directeurs d'établissement, leurs équipes et toute la communauté des EHPAD et établissements pour personnes handicapées. Ils réalisent un travail remarquable, notamment en lien avec les hôpitaux et les conseils d'administration. Ils se trouvent en prise directe avec les usagers et les familles, ce qui est difficile. Les résidents et les familles ont fourni de grands efforts. La responsabilité qui incombe aux directeurs d'établissement et aux équipes les contraint à prendre un certain nombre de mesures. Avec la vaccination dans les EHPAD, j'espère que les visites pourront être organisées plus sagement.

Par ailleurs, le Président de la République a souhaité mettre en place un chèque alimentaire. Ce dispositif doit poursuivre deux objectifs. En France, 10 millions de personnes ne mangent pas à leur faim, ce qui est considérable. En février, 5,5 millions d'entre elles se sont rendues au moins une fois par semaine dans un centre de distribution de denrées alimentaires. Le chèque alimentaire envisagé par Bercy consisterait à allouer 300 M€ pour distribuer quelques cartes alimentaires aux CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale). La même situation que celle des vaccins se reproduirait. Il est important que nous puissions travailler en lien avec les CCAS et les services sociaux du Département, pour distribuer ces chèques. L'objectif est que ces populations précaires puissent aussi acheter des produits de consommation courante (pain, produits transformés, viande), au-delà des légumes. Si ces chèques étaient

RÉUNION DU 5 MARS 2021

dépensés dans les commerces locaux, nous pourrions relocaliser certaines productions. Le périmètre d'Origine Corrèze n'est pas suffisamment étendu pour cela. Toutefois, repositionner un certain nombre de produits locaux, aider les plus démunis à se nourrir et avoir un effet sur le commerce local me semble très important. Nous attendons les décisions du Gouvernement en la matière. Le Département restera à la manoeuvre en fonction des décisions prises.

Notre séance est consacrée aujourd'hui au document d'Orientations Budgétaires. Notre ordre du jour est traditionnellement assez limité en février. A quelques mois des élections, nous ne lançons pas de grands plans stratégiques ou de grandes opérations. L'exercice consiste donc essentiellement à traduire les décisions que nous avons prises jusqu'à ce jour, principalement en lien avec "Corrèze Accompagnement COVID-19". Il prend aussi en compte l'impact de la crise COVID sur notre Département. L'impact s'élevait à 6 M€ de dépenses supplémentaires en 2020. Nous ne le connaissons pas pour 2021. Nous avons programmé 4 à 5 M€ de dépenses liées au COVID.

Il y a six ans, je vous avais présenté un contre-budget portant sur notre engagement pour la prochaine campagne. Nous ne pouvons pas le réaliser cette année, ce qui est dommage. Je suis très fier, au nom du Conseil Départemental, de la manière dont nos débats se sont tenus. Nous avons gagné en sérénité. Les orientations budgétaires présentées il y a six ans ont été tenues sur tous les points. Nous n'avons pas augmenté les impôts durant cinq ans. Nous avons maîtrisé les dépenses de fonctionnement pour augmenter l'investissement, qui est passé de 39 M€ à 49 M€ entre 2014 et 2020, sans emprunt. La dette a baissé de 48,3 M€ durant le mandat. Nos engagements avaient été moqués. Ils sont pourtant tenus.

La minorité et la majorité ont su redonner du sens à la parole politique, ce qui est important dans une période de doute. La semaine dernière, un sondage révélait que l'intérêt des Français pour les élections régionales et départementales avait augmenté. N'est-ce pas le signe que, dans une période difficile, les élections locales retrouvent de l'intérêt ? Lorsque nous sommes capables d'annoncer des engagements et de les tenir, ne redonnons-nous pas de la valeur à la parole politique ?

Francis vous présentera les incidences sur le fonctionnement, les efforts en matière d'autonomie et d'insertion, d'investissement et de rénovation énergétique, découlant du vote sur Corrèze Ambition Tourisme. Les investissements de 2021 pourront être autofinancés en Corrèze. Le contexte financier de la période a été complexe. Il a été l'un des plus compliqués des trois derniers mandats. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) a diminué de 15 M€. Les débats d'Orientations Budgétaires des agglomérations et des communes montrent que chacun a dû assumer le poids de la baisse de la DGF. Les deux dotations exceptionnelles de 12 ou 13 M€ décidées par Nicolas SARKOZY et François HOLLANDE auraient peut-être permis de diminuer encore davantage notre dette.

Je constate, sur ces questions financières, que l'action collective porte ses fruits, notamment à Paris. L'ensemble des Départements a réussi, pour la première fois, sous l'impulsion des Départements très ruraux, à obtenir une péréquation sur 1,5 milliard d'€ de l'ensemble des recettes des Départements. L'Etat n'y participe pas. Nous avons réussi à créer un pot commun, à répartir entre les 50 Départements les plus riches, les 50 Départements les plus pauvres et les 30 Départements ruraux. Cela prouve à l'Etat que nous pouvons faire preuve de solidarité entre Départements et que nous souhaiterions qu'il soit davantage péréquateur. Nous voudrions qu'il compense au moins les transferts, par exemple du rSa. Nous sommes donc très méfiants vis-à-vis de la loi "3D" (Décentralisation, Différenciation et Déconcentration), qui sera d'ailleurs probablement abandonnée. J'espère que le rôle des collectivités fera partie des débats des élections présidentielles.

Un débat important se tiendra aujourd'hui sur l'enfance en danger et le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui met en avant la pertinence du Schéma Départemental de l'Enfance et la bonne coopération entre tous les acteurs. Ce sujet est difficile. Le rapport consacre une spécificité corrézienne existant depuis longtemps : des familles d'accueil et des assistants familiaux, qui travaillent au plus près du terrain, en évitant de déraciner les enfants. Le rapport souligne notre capacité à mettre tous les enfants à l'abri, ce qui n'est pas le cas dans de nombreux Départements. Les cinq préconisations de la Chambre vous seront présentées. Elles correspondent aux axes identifiés dans le cadre du Schéma de la petite enfance et de la réforme du Service de la protection de l'enfance. Au-delà de la prise en charge des MNA (Mineurs Non Accompagnés), nous sommes passés entre 2014 et 2020 de 18 à

RÉUNION DU 5 MARS 2021

22 M€ concernant la protection de l'enfance. Une priorité a été accordée à ce sujet très compliqué. Je remercie les travailleurs sociaux. Les pistes d'amélioration sont en cours et nous savons pouvoir compter sur eux pour avancer.

L'ordre du jour comprend également le rapport sur l'égalité femmes/hommes. Nous avons aussi mené un travail conséquent sur le développement durable, dans le cadre de Corrèze Transition Ecologique. Il reste encore beaucoup de travail à mener.

Un rapport porte sur la contractualisation de l'aide aux communes sur la période 2021-2023. La transition écologique y est accélérée. Nous avons souhaité allouer à l'aide aux communes 3 M€ supplémentaires par an par rapport à la période précédente. L'effet levier est, en effet, de plus en plus important. Après les élections et la mise en place d'équipes largement renouvelées, les projets sont plus nombreux. J'espère que toutes les communes consommeront leur enveloppe, ce qui n'a pas été le cas lors de la période précédente.

Nous aborderons ensuite l'accord de relance de l'Etat. Il s'agit d'une grande promesse de don de la part de l'Etat. Je vous précise que je ne connais pas le montant que nous percevrons. Cet accord constitue un recueil de bonnes intentions. Deux de nos collègues ont signé cet accord, Dominique BUSSEAU, le Président de l'ADF (Assemblée des Départements de France) et Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil Départemental de la Gironde. Des sommes considérables y sont inscrites, mais elles ne correspondent qu'à de nouveaux versements. Nous avons précisé tous les points sur lesquels nous attendions des réponses et nous serons exigeants. J'ai refusé que cet accord ne serve qu'à afficher des chiffres. La présentation de ce rapport aujourd'hui permet toutefois au moins de figer une enveloppe correcte de 5,9 M€ de dotation de solidarité aux investissements pour notre Département (sur une enveloppe globale de 34 M€).

Nous évoquerons le débat que Bertrand CHASSAGNARD soulevait à l'époque systématiquement, sur la nécessité de rouvrir le Viaduc des Rochers Noirs. Cela fait partie de cet accord de relance. Lors des Journées Européennes du Patrimoine de 2023, 100 ans après la visite de Raymond POINCARÉ, le Viaduc pourrait retrouver sa superbe, dans le cadre d'un projet de développement touristique alliant la rive de Haute-Corrèze Communauté et la rive de Ventadour-Egletons-Monédières.

Enfin, je souhaite saluer tout le travail des équipes sur l'attractivité dans le Département. Nous avons été raillés. Ce plan est bâti sur différentes actions. Le déploiement de la fibre contribue fortement à notre attractivité, comme le démontrent les résidences secondaires et le regain d'intérêt de la vente d'un certain nombre de biens. Sur ce sujet, les engagements ont été tenus. Notre Assemblée avait pris cette décision à l'unanimité en juillet 2016, ce que j'avais apprécié. Certains pensaient que ce projet nuirait à la majorité départementale. Nous y avons pourtant toujours cru. Or, le parcours a été semé d'embûches. Je vous rappelle que le plan précédant prévoyait un déploiement total de la fibre en 2031. La première étape a consisté à mobiliser les financements. Je salue l'action de l'Etat, qui a alloué un tiers des fonds, avec un léger appui de l'Union Européenne. Je salue également l'action de la Région, qui a alloué un tiers des fonds, ce qui a été décisif.

Nous nous sommes mis d'accord sur une fibre publique, dans la construction et dans l'exploitation du réseau. Parmi les Départements de la Région relevant de la société publique locale d'exploitation du réseau, seuls les Départements de la Corrèze et de la Creuse disposent d'une exploitation 100 % publique. Comme nous l'avons relevé en NATHD (Nouvelle-Aquitaine Très Haut Débit), la foi dans l'efficacité de l'action publique est un marqueur de cette fibre, au-delà des clivages. Je regrette que la Haute-Vienne, le Lot-et-Garonne et la Dordogne procèdent à des AMEL (Appels à Manifestation d'Engagements Locaux), et confient à Orange la fin du réseau, la plus complexe, alors qu'Orange est dans l'incapacité de réaliser cette tâche, comme nous le constatons dans l'Agglomération de Brive. Tulle Agglomération et SFR (Société Française de Radiotéléphone) ont heureusement accéléré la démarche. Nous allons accélérer, comme l'a fait le Président de l'Agglomération de Brive, afin que les entreprises puissent finir les travaux sur ce territoire. J'ai rappelé la semaine dernière au Président d'Orange que les entreprises étaient disponibles, et qu'il suffisait de leur passer commande. Je remercie aussi les intercommunalités qui ont toujours apporté leur soutien à ce dossier.

RÉUNION DU 5 MARS 2021

Ce dossier s'est appuyé sur une ingénierie technique et financière sans faille, conformément à notre troisième engagement. La situation avec DORSAL s'est avérée un peu délicate, mais nous sommes parvenus à un accord. La délégation de la maîtrise d'ouvrage au Département de la Corrèze a permis aux équipes d'Eric LARUE de mettre en œuvre le chantier d'un point de vue technique et financier. Je salue ces équipes.

Un portage politique fort, c'est-à-dire l'entente entre toutes nos collectivités, était donc indispensable. Je remercie Alain LAGARDE, Conseiller de Tulle Agglomération et ancien Président de DORSAL, qui nous a été d'un grand soutien. Je salue également Christian PRADAYROL, de l'Agglomération de Brive, et Jean-Pierre BERNARDIE. Un tel portage consacre l'action publique. Nous devons annoncer des engagements et nous y tenir. Nous prouvons aussi que les élus peuvent agir concrètement sur la vie quotidienne des habitants lorsqu'ils unissent leurs forces.

La fibre est un sujet également significatif pour l'attractivité. Il reste toutefois à finir les travaux, avec un engorgement pour les raccordements. Origine Corrèze a, par ailleurs, bien progressé. La question de l'authenticité est importante, comme nous l'avons constaté sur les marchés à Paris ce week-end. Le concept peut s'exporter afin que la population apprécie ce retour aux valeurs. L'accueil de population fonctionne correctement. La conciergerie se met en place selon un partenariat entre les intercommunalités et les chambres consulaires afin de répondre aux attentes. 4 ou 5 familles sont presque en cours d'installation. 35 familles sont suivies de près. Une centaine de familles devrait être accueillie par la suite. Nous pouvons donc être fiers d'être Corrèziens et fiers de l'action collective publique que nous conduisons ensemble au quotidien pour transformer notre beau Département. Je vous remercie.

Je passe la parole à Bernard COMBES.

M. COMBES — Merci, Monsieur le Président. Nous vous avons attentivement écouté. Je suis heureux de constater votre sens de la mesure sur certains sujets et votre volonté, que nous avons pu observer durant six années. J'ai lu dans la presse que j'étais parfois considéré comme un opposant ne s'opposant pas suffisamment. Il n'est pas dans ma nature de vitupérer. Chacun de nous s'engage en politique avec sa propre personnalité. Sur la base de ces personnalités et de ces valeurs, nous parvenons à convaincre, ou non. Le respect doit toujours nous appeler à la raison. La crise sanitaire nous a rappelé à quel point le débat politique pouvait s'avérer difficile, contraint et exigeant. Dans cette Assemblée, ce nécessaire dialogue a toujours eu lieu. Cela ne nous empêche naturellement pas de nous opposer lorsque nous le devons, lorsque nous le pouvons et lorsqu'il existe des alternatives. Nous continuerons de nous opposer. Les prochaines échéances nous fourniront l'occasion d'un vrai débat pour la Corrèze, essentiel à la démocratie.

Je souhaite aborder les Orientations Budgétaires qui nous occupent aujourd'hui. Nous avons constaté l'existence d'un certain flou et de beaucoup de littérature dans vos rapports financiers. Ce sont toutefois des Orientations Budgétaires, qui sont toujours caractérisées de la sorte. En étudiant ces documents attentivement, nous y trouvons cependant quelques indications précises. Vous avez en particulier évoqué le Viaduc des Rochers Noirs, qui sera restauré d'ici septembre 2023. Ce sera effectivement un atout touristique supplémentaire pour la Corrèze. Cette mesure est donc positive. Cet ouvrage fait partie de l'histoire et du patrimoine de notre Département. Mes collègues et moi avons regretté que Stéphane BERN ne subventionne pas les déviations dans le cadre du loto. Pour l'heure, seul un certain type de patrimoine est concerné. L'auriez-vous convaincu de financer les déviations de Meymac et Lubersac ? Nous n'en sommes pas sûrs. Pour la déviation de Malemort, ce n'est plus la peine, puisque votre ami le Maire a déjà gagné au loto du Département, sans tirage et sans grattage. La déviation de Malemort coûte pourtant plus chère que le Viaduc des Rochers Noirs. Le passage y est important, comme nous l'avons vu cette semaine dans un reportage à la télévision.

Concernant votre esquisse de budget, Monsieur le Président, vous nous présentez de jolies Orientations Budgétaires. Elles sont d'ailleurs encore plus jolies que d'habitude. Il est vrai que les élections départementales et régionales sont dans trois mois. Oui, régionales : je ne pouvais pas le manquer, Monsieur le Président. Nous en échangerons. Comme j'ai repéré que, lors de votre discours, vous souffriez de petits trous de mémoire concernant le nom des agglomérations ou des cantons, je me suis demandé si vous n'étiez pas déjà parti en cédant à l'appel du large aquitain. En ce qui me concerne, je continue de revendiquer l'appel de la forêt corrézienne. Vous avez raison, les huitres comprennent de puissants omégas, excellents pour la mémoire. Si vous abandonnez momentanément la

RÉUNION DU 5 MARS 2021

viande limousine, ce n'est pas grave. Il faudra tout de même voir comment gérer ce grand écart. Frédéric SOULIER n'a pas encore réussi à nous rapprocher de Bordeaux en temps de voyage. Je comprends pourquoi vous souhaitez être élu de la Corrèze et de la grande Région. Vous allez me dire que vous souhaitez rejoindre la grande région pour vous occuper de la Corrèze, ce dont je ne doute pas. Il faudra tout de même étudier comment cela fonctionne.

Dans le budget, vous prévoyez des dépenses de fonctionnement globalement stables et des dépenses d'investissement du même ordre que l'an dernier, soit 51 M€. Magiquement, vous avez l'intention d'investir 51 M€ sans emprunter. Cela s'explique tout simplement par le fait que vous avez beaucoup emprunté l'an dernier, ce qui vous a permis de constituer une réserve importante. Vous secouez bien sûr la tête pour me dire que ce n'est pas le cas. Vous allez nous expliquer comment vous vous êtes organisé. Cela vous a évité d'emprunter cette année, durant laquelle vous recourez aux provisions constituées l'année dernière. Il s'agit d'un tour de passe-passe, qui n'était pas nécessaire. Il vous permet seulement de présenter en cette année électorale une belle affiche de désendettement.

En cette année électorale, vous avez aussi ouvert le robinet des subventions aux communes pour les années qui viennent. Les Maires l'ont bien sûr apprécié. J'en fais partie. Vous avez pu le vérifier vous-mêmes en faisant le tour des cantons. Ce n'est pas tout car il y aura encore un peu de relance. On aura un peu de mal à s'y retrouver. Ce que vous présentez comme de la relance constitue pour l'instant un peu un fourre-tout, dans lequel vous indiquez les aides du Département aux communes et aux intercommunalités. Vous y faites également figurer la relance régionale, dont le projet sur le Viaduc des Rochers Noirs. Restent à venir les actions de relance que le Département va prochainement conclure avec l'Etat. Vous annoncez que nous y trouverons un certain nombre d'éléments, notamment concernant la rénovation énergétique de bâtiments, la biodiversité, le numérique, la rénovation du Centre Sportif de Bugeat en prévision des Jeux Olympiques de 2024, le Viaduc des Rochers Noirs, et la déviation que je ne cite plus. Mes collègues des autres groupes reviendront sur les ombres et les lumières de ces Orientations Budgétaires au fur et à mesure des rapports et de leur présentation.

Je voudrais aussi souligner votre habileté politique rassembleuse du moment, qui n'est pas la moindre de vos qualités. Vous avez été très fort sur la fibre. Nous vous aurions naturellement rappelé que le Département investissait dans la fibre 17 % du budget total. Vous m'avez devancé dans votre discours. Je passe donc tout un paragraphe. J'avais dit aux autres que vous alliez nous parler du grand rassemblement. Vous avez bien fait. Vous avez la volonté politique, qui vous appartient. Votre habileté a payé. Le porte-monnaie n'a cependant pas été trop mis à contribution sur cette question. Je vous rappelle aussi que lorsque j'étais encore Conseiller à l'Elysée avec France Numérique, je vous ai accompagné sur ce projet d'importance pour la Corrèze. Nous pouvons donc nous accorder sur le fait que nous sommes capables de voir la Corrèze en grand quand nous nous y attelons. Pour ce qui est de la très, très grande Région, nous verrons plus tard.

Je souhaite apporter un codicille sur la motion des exclus du Ségur, que nous souhaitons présenter à l'Assemblée. Merci.

M. LE PRESIDENT – Je suppose que nous pouvons élaborer sans problème une motion commune. Je passe la parole à Christophe.

M. ARFEUILLERE – Merci, Monsieur le Président. Cela fait bientôt un an que notre pays fait face à l'épidémie de la COVID-19 et à la crise qui en a découlé. Depuis le début de cette crise, les collectivités sont pleinement mobilisées et ont su faire preuve d'initiative, de réactivité, d'adaptation et de pragmatisme pour accompagner nos citoyens. Lors de la séance du Conseil Départemental de novembre dernier, je vous indiquais que les collectivités étaient disposées à s'engager aux côtés de l'Etat pour la vaccination, et que le Département se tenait prêt à jouer son rôle dans cette vaccination. Malheureusement, jusqu'à présent, cette campagne de vaccination avance au ralenti, alternant entre changement de stratégie et pénurie de vaccins. Nous espérons véritablement connaître l'accélération qui nous est annoncée dans les semaines à venir.

RÉUNION DU 5 MARS 2021

Pour notre part, nous sommes pleinement mobilisés auprès des Corrèziens depuis six ans. Nous avons renforcé notre accompagnement depuis un an pour les accompagner face à la crise. Cet accompagnement se traduit notamment par une présence renforcée auprès des plus fragiles. Je voudrais saluer ici l'ensemble des travailleurs sociaux qui sont au quotidien à l'écoute et en proximité auprès de nos concitoyens. C'est notamment le cas de la protection de l'enfance où les agents ont été fortement mobilisés ces derniers mois. Dans ce domaine, notre action a d'ailleurs été reconnue par la Chambre Régionale des Comptes au sein d'un rapport qui sera présenté lors de cette séance.

Fin novembre, nous avons également adopté le plan "Corrèze Accompagnement COVID-19". Trois mois après, l'ensemble des mesures de ce plan a déjà été mis en œuvre. Près de 3 500 professionnels du secteur médico-social ont perçu fin 2020 la prime départementale pour reconnaître leur engagement aux côtés des plus fragiles. Il s'agit notamment des personnels d'aide à domicile, un secteur indispensable au maintien à domicile de nos aînés, qui connaît actuellement une forte vague de départs en retraite et offre d'importantes perspectives de recrutement. Pour répondre à ce besoin, nous avons créé l'Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze (AMAC), pour promouvoir ces métiers et engager un véritable parcours de découverte, de tutorat, de formation et de recrutement. A ce jour, les premiers résultats sont très encourageants : 23 aides à domicile ont déjà été formées et recrutées en seulement quatre mois. Cette réalisation en période de crise sanitaire est porteuse d'espoir pour 2021. Nous savons pouvoir compter sur les élus pour relayer cette initiative corrézienne construite en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'aide à domicile.

Dans ce domaine, nous restons aussi pleinement mobilisés pour que les professionnels du secteur médico-social obtiennent une égalité de traitement, notamment salariale, avec leurs homologues du secteur de la santé. Pour les oubliés du Ségur, il en va d'une question d'égalité de traitement et de justice entre professionnels exerçant les mêmes fonctions, mais dans des établissements relevant de secteurs différents.

La solidarité auprès des plus fragiles, nous l'avons également traduite avec la mise en place d'une brigade hivernale, pour renforcer les effectifs des associations caritatives. Avec le recrutement cet hiver de dix bénéficiaires du rSa, cette brigade permet de soutenir les associations sur tout le territoire. Je veux saluer ici tous les bénévoles qui s'engagent auprès des plus démunis au quotidien. En parallèle, nous avons impulsé un partenariat avec la plateforme numérique ProxiDon et les banques alimentaires, qui permettra de mettre en relation toutes celles et tous ceux qui souhaitent faire des dons de denrées alimentaires à des associations caritatives situées aux alentours.

Pour lutter contre le décrochage scolaire, nous avons aussi renforcé notre engagement auprès des associations d'aide aux devoirs en facilitant l'achat de matériel informatique en complément à nos aides habituelles. Deux jeunes en service civique viendront également renforcer leurs équipes avec de nouvelles compétences, notamment sur les usages du numérique. En parallèle, nous nous sommes également mobilisés pour la culture et notamment les artistes indépendants locaux, ou encore les intermittents du spectacle. Actuellement, de nombreux publics sont privés de culture, en particulier les résidents des EHPAD ou les jeunes dans les accueils de loisirs. Afin de leur apporter toutes ces valeurs de convivialité et de lien social, une vingtaine de spectacles ont déjà été soutenus depuis le mois de décembre. A ce titre, je lance un nouvel appel en direction de tous les élus et responsables d'établissement, pour les inviter à organiser des animations afin de soutenir nos artistes locaux et d'apporter un peu de joie de vivre dans ces moments compliqués.

Dans cette période difficile, nos efforts sont aussi concentrés sur l'emploi et l'insertion professionnelle. Depuis cinq ans, notre politique dynamique en la matière avait permis à la Corrèze d'atteindre des résultats très significatifs, avec une baisse de 16,8 % du nombre de bénéficiaires du rSa pour la période 2015-2019. La crise est venue malheureusement inverser cette tendance, avec une forte augmentation du nombre de bénéficiaires du rSa depuis un an, même si cette hausse semble s'estomper ces dernières semaines. Nous avons donc redoublé d'efforts en proposant des solutions innovantes, comme le Contrat Local d'Innovation Sociale (CLIS), construit en partenariat avec des entreprises. Ce dispositif gagnant-gagnant permet de faciliter et d'accompagner la réinsertion des bénéficiaires du rSa en consolidant leur intégration dans leur nouvel environnement de travail.

RÉUNION DU 5 MARS 2021

Au-delà des solidarités, notre plan "Corrèze Accompagnement COVID-19" est aussi un plan de relance de l'économie et de soutien à l'emploi. Depuis six ans, nous conduisons une politique dynamique qui a permis aux investissements du Département de passer de 39 M€ en 2014 à 49 M€ en 2020. Le soutien à l'économie et à nos emplois, notamment via la commande publique, a été une priorité de notre mandat, et les Orientations Budgétaires d'aujourd'hui le confirment.

En 2021, grâce à la gestion responsable de ces six dernières années, nous disposons d'un potentiel de 55 M€ pour des investissements intégralement en autofinancement et sans recourir à l'emprunt, comme l'a rappelé le Président. Un effort particulier sera réalisé sur les routes et les aides aux communes, avec la prochaine contractualisation que nous proposons aujourd'hui dans un rapport. 2 500 projets seront accompagnés sur 2021-2023, avec une enveloppe renforcée de 48 M€, soit 3 M€ supplémentaires par an, traduisant notre engagement en faveur de la relance et de la transition écologique.

Nous conduisons ces investissements pour développer et aménager durablement notre Département et renforcer son attractivité. C'est aussi le sens du plan "Corrèze Accompagnement COVID-19".

Depuis six ans, nous avons engagé de nombreuses actions pour renforcer l'attractivité de notre Département. Ces derniers mois, la Corrèze a fait l'objet d'une belle exposition médiatique, avec une campagne de promotion touristique, la campagne d'attractivité « Venez briller en Corrèze », ainsi que la promotion de la marque "Origine Corrèze", notamment le week-end dernier à Paris. A l'heure où de nombreux Français aspirent à changer de vie, avec un regain d'intérêt pour les villes moyennes et les campagnes, il nous appartient tous à présent de capitaliser sur cette bonne image, sur la fibre et sur notre qualité de vie pour promouvoir notre Département, attirer de nombreux habitants et les entreprises. Cette attractivité passe aussi par la qualité des infrastructures de transport qui demeurent une préoccupation essentielle, notamment sur le plan ferroviaire. A ce titre, nous vous présenterons une motion pour améliorer la liaison de la Corrèze par le train. Sur tous ces sujets, nous avons choisi de fédérer tous les partenaires dans un intérêt commun, celui de la Corrèze. Unir les énergies et rassembler les forces, c'est notre vision du rôle du Département, et c'est ainsi que nous conduisons notre action publique depuis six ans, au service du développement et de l'aménagement de notre belle Corrèze.

M. LE PRÉSIDENT – Merci. Je vous remercie, cher Bernard, de votre ambition pour moi, d'abord pour le Sénat, et aujourd'hui pour les élections régionales. Je crains que vous ne souhaitiez me voir partir plus rapidement que prévu. Je ne vous en laisserai cependant pas le loisir, si les Corrèziens acceptent de nous faire confiance. Je siége effectivement depuis longtemps au Conseil territorial. Il est certainement important que, par le biais des élus et d'une administration commune, nous puissions réduire le mille-feuille. Si les Corrèziens nous font confiance, je serai leur Président de Département à temps plein. Ils ne doivent donc pas s'inquiéter à ce sujet. Etre en lien avec la Région ne me conduirait pas à passer plus de temps qu'aujourd'hui à Bordeaux. Je considère qu'il est parfois plus simple pour les Corrèziens de connaître leurs Conseillers Départementaux et faire remonter l'information à la Région que de connaître leurs Conseillers Régionaux. Je ne dis pas que les Conseillers Régionaux n'ont pas fait leur travail, mais il est difficile de tenir les majorités jusqu'au bout, surtout lorsqu'elles sont composites. Il s'agit du risque de la prochaine élection. Les Conseillers Régionaux sont donc peu nombreux pour porter la voix du terrain. Il me semble que les Conseillers Départementaux peuvent travailler en lien avec les Conseillers Régionaux. Nous leur remontons de nombreuses informations et de nombreux besoins. Des complémentarités peuvent donc être trouvées. Nous reparlerons cependant de ces sujets en temps voulu.

Je m'inscris, par ailleurs, en faux par rapport à votre accusation d'un tour de passe-passe concernant l'emprunt en 2021. Nous avons toujours fait preuve d'une grande honnêteté intellectuelle dans la présentation des chiffres et de notre action. Nous avons procédé à du surdésendettement. Nous pouvons nous mettre d'accord sur ce chiffre : 48,3 M€ de désendettement. Si vous m'accusez d'avoir suremprunté l'année dernière, je l'assume donc sur mon bilan. Je voudrais supprimer l'idée que la parole politique puisse reposer sur des tours de passe-passe. Ce n'est pas du tout mon état d'esprit. Je le réaffirme donc avec force : non, nous n'avons pas réalisé un tour de passe-passe. Nous ne pouvons pas nous permettre de jouer avec les chiffres, si nous voulons réhabiliter la parole publique. La vérité est que nous avons effectivement emprunté un peu plus l'année dernière, parce ce que nous assumons le fait

RÉUNION DU 5 MARS 2021

que nous avons déjà financé intégralement la déviation de Malemort et la fibre, les deux investissements majeurs de ce mandat.

Contrairement à tous mes prédécesseurs, quels qu'ils soient, je n'ai pas laissé à mon successeur des investissements décidés dans l'année. C'est la première fois que nous procédons d'une manière aussi saine. Nous sommes capables de proposer un budget 2021 comprenant 51 M€ d'investissement, alors que nous aurions pu proposer 55 M€ d'investissement si nous avions fait de l'électoratisme, sans réaliser d'emprunt. Nous devons être très clairs sur le sujet. Il ne s'agit pas d'un tour de passe-passe. J'avais plutôt intérêt dans le bilan, pour des questions d'affichage, à baisser l'emprunt l'année dernière. Nous aurions ainsi pu afficher 60 M€ d'investissement au mois de décembre, mais nous ne l'avons pas fait. Les services nous l'ont proposé, mais nous l'avons refusé, car nous devons être justes. Nous aurions très bien pu vous présenter 60 M€ d'investissement et vous proposer 10 M€ d'emprunt cette année, alors que nous en réalisons 25 M€ d'investissement tous les ans. Je le réaffirme clairement. Nous n'affichons pas 73 M€ de désendettement. Nous avons fait le choix politique de financer sur notre mandat les investissements que nous avons décidés. Concernant les routes, par exemple, nous allouons 19 M€ cette année, auxquels s'ajoutent les 6 ou 7 M€ qui seront réalisés sur la déviation de Malemort, en tant que reste à réaliser de l'année précédente.

Le plan de relance est un sujet important. Nous devons bloquer les crédits de l'Etat sur la DSID (Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements). Sur le reste, tu as raison, Bernard. Pourquoi afficher les crédits de l'aide aux communes ? Il s'agit uniquement de complaire à la Préfète qui a ajouté les crédits de l'Etat sur la rénovation énergétique. Elle alloue 8 M€ là où nous allouerons 12 M€. C'est ainsi. Elle ne va pas retenir tous les projets, ce qui est très dommageable. Honnêtement, l'inscription dans un plan de relance ne changera rien. Supprimer cette ligne du plan ne me poserait aucun problème.

Nous pouvons aborder l'ordre du jour. Je donne la parole à Francis.

RAPPORT N° 301

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU DÉPARTEMENT POUR 2021 — DOB

M. COMBY – Les Orientations Budgétaires pour 2021 sont guidées par deux idées majeures, notre souhait de continuer de renforcer les solidarités envers les Corrèziens et d'investir pour l'avenir de notre Département. Elles tiennent compte du contexte de la crise sanitaire et des conséquences de cette crise au niveau social et économique, avec un ralentissement économique, l'augmentation des dépenses de solidarité des Départements et une incertitude concernant les recettes, notamment la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) et les DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux). Ces orientations tiennent aussi compte de nos résultats antérieurs depuis six ans, qui sont liés à notre gestion responsable et ambitieuse, notamment au niveau du fonctionnement et de la mise en œuvre du plan "Corrèze Accompagnement COVID-19", voté en novembre dernier. Le respect de nos engagements pour la mandature concerne la non-augmentation des impôts, la maîtrise globale de nos dépenses de fonctionnement tout en garantissant les solidarités, une dynamique d'investissement pour aménager le territoire et la poursuite du désendettement du Département.

Le Compte Administratif (CA) 2020 comprend 249,1 M€ de dépenses de fonctionnement. Les dépenses courantes sont donc maîtrisées, mais le Département s'engage fortement pour renforcer les solidarités et faire face à la crise sanitaire. Nous avons constaté en novembre une augmentation de 5,1 M€ des dépenses de solidarité en 2020 par rapport à 2019, dont 2,4 M€ pour le rSa. Les recettes de fonctionnement ont été optimisées à 295,2 M€, en utilisant deux opportunités proposées par le Gouvernement : l'étalement des charges COVID et leur transfert en investissement pour pouvoir emprunter sur des charges de fonctionnement, et l'avance remboursable de l'Etat concernant les DMTO. Nous avons investi 49,6 M€ soit 1,8 M€ d'augmentation par rapport à 2019. Le résultat cumulé s'élève à 35,3 M€ pour 2020.

Le désendettement du Département a porté sur 48,3 M€ entre 2015 et 2020. Nous pouvons ajouter que les intérêts ont diminué de 4,5 M€, ce qui permet aussi d'améliorer les dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Pour 2021, nous proposons 253,1 M€ de dépenses de fonctionnement, dont les dépenses obligatoires et l'ajout de 3,1 M€ pour agir au service des plus fragiles. Nous proposons 91,2 M€ pour les personnes âgées et les personnes handicapées, soit 1,2 M€ de plus que le CA 2020. Nous prévoyons une augmentation des demandes concernant l'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie). Nous proposons d'inscrire 22,6 M€ pour la protection de l'enfance, soit un maintien du budget au niveau du CA anticipé de 2020. Nous proposons 23,5 M€ pour l'insertion et le rSa. Nous anticipons une hausse du rSa en lien avec la crise économique en cours. Nous proposons donc sur ce secteur 22 M€ en 2021, contre 20,6 M€ au CA 2020. En une année, nous passons de 18,2 M€ à 22 M€, soit une augmentation de plus de 20 % sur les dépenses d'insertion.

Nous prévoyons pour 2021, 292,5 M€ de recettes de fonctionnement, légèrement au-delà du BP (Budget Primitif) 2020. Cette évolution s'explique par une estimation prudente des recettes, qui risquent de baisser en lien avec la conjoncture économique (DMTO, CVAE, taxe sur les produits énergétiques, taxe sur les contrats d'assurance). Nous avons estimé la baisse de ces recettes à 1,8 M€. Nous estimons la baisse des recettes du CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) à 800 000 €.

Concernant l'investissement, nous proposons d'afficher plus de 51 M€ de dépenses, soit une hausse de 10 M€ par rapport à 2015. Parmi les principales dépenses figurent les infrastructures routières pour 19,5 M€ : entretien du patrimoine routier, Viaduc des Rochers Noirs, contournements (hormis le contournement de Malemort, financé sur les restes à réaliser de 2020) et le renouvellement de matériel. Les aides aux communes sont affichées à 14 M€. Elles concernent les équipements du territoire. Chaque euro apporté génère 4 € de dépense.

RÉUNION DU 5 MARS 2021

Ces aides sont donc importantes pour soutenir l'économie du territoire. Les bâtiments et le plan "collèges" sont prévus à hauteur de 4,8 M€. Ils concernent notamment la rénovation énergétique des bâtiments départementaux. 2 M€ sont prévus pour améliorer l'habitat des Corrèziens. 1,2 M€ est prévu dans le cadre du programme Corrèze Transition Ecologique. Ces investissements s'inscrivent dans la continuité de nos engagements depuis 2015, c'est-à-dire la maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en désendettant le Département, le renforcement des solidarités en faveur des Corrèziens les plus fragiles et le soutien à la relance économique, en préparant des niveaux d'investissement importants. Dans le budget 2021, nous pouvons totalement autofinancer nos investissements sans recourir à l'emprunt, comme l'a indiqué Monsieur le Président.

Nous affichons plus de 50 M€ de dépenses d'investissement, mais nous pourrions aller jusqu'à 55,7 M€. Le reste à réaliser de 7,2 M€ concerne le financement de Malemort, imputé sur le budget de 2020.

M. LE PRESIDENT – Je donne la parole à Gilbert FRONTY.

M. FRONTY – La crise sanitaire et sociale n'a pas épargné les Corrèziennes et les Corrèziens, entraînant nombre d'entre eux dans la souffrance, la douleur et la précarité (perte d'un proche, d'un emploi, un quotidien de plus en plus difficile à assumer). C'est vers eux que vont mes pensées les plus bienveillantes. Nous avons d'ailleurs voté, lors de la séance plénière du 27 novembre 2020, le plan Corrèze Accompagnement COVID-19 qui permettait à la collectivité de s'adapter à ce contexte inédit. Conformément au Code des Collectivités Territoriales, il nous est proposé un rapport concernant les Orientations Budgétaires du Département pour 2021, une soixantaine de pages qui s'articulent autour de trois points : le contexte macroéconomique, les perspectives financières du Département et le projet de budget 2021.

Les éléments de fiscalité, de croissance économique, de programmation ainsi que les contraintes externes sur les dépenses de notre collectivité sont détaillés au fil du texte, des tableaux et des graphiques qui peuplent ce document. Compte tenu des vicissitudes liées à la pandémie, que les fonctionnaires territoriaux ayant contribué à la réalisation de ce rapport en soient sincèrement remerciés.

Il est souligné en préambule la faiblesse de l'Etat (suspension de la contrainte de la limitation des dépenses de fonctionnement, avance remboursable basée sur les recettes de droits de mutation et possibilité d'étaler sur cinq ans une partie des dépenses COVID). Il est écrit que « l'Etat n'est pas à la hauteur des enjeux et n'apporte pas de solution durable au financement des allocations individuelles de solidarité ». Vieille antienne, moult fois ressassée dans cette enceinte. Je rappelle qu'un certain Manuel VALLS avait, en d'autres temps, proposé sa nationalisation. Sa famille politique l'avait écartée d'un revers de main. Elle est appliquée dans certains Départements d'outre-mer.

Tu soulignes pour la énième fois ta volonté de faire de ce Département un territoire attractif grâce au déploiement de la fibre. Tu en as fait le projet phare de ta mandature. Tu l'as rappelé ce matin (ce n'est pas toujours le cas dans tes interventions), les principaux financeurs sont l'Etat (40 %) et la Région (27 %), soit près de 70 % d'un projet qui avoisine les 160 M€. L'Europe et les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) corrèziens concourent à hauteur de 16 %. Les chiens se montrent parfois moins ingrats envers la main qui les nourrit. Il n'en reste pas moins vrai que le 100 % fibre, martelé à grand renfort de communication depuis le début de la mandature, ne concerne que 48 % des Corrèziens, si l'on exempte la population de l'Agglomération de Brive et de Tulle.

La crise est mondiale et le produit intérieur brut est en baisse de 4,4 %, ce qui n'avait jamais été vu depuis 40 ans. Une telle pandémie n'avait pas eu lieu depuis plus d'un siècle, avec la grippe espagnole. Selon l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques), les perspectives seraient plus optimistes en 2021 et 2022. En zone euro, ce même phénomène serait observable, selon la Banque Centrale Européenne. En France, on constate une récession massive de l'économie avec ses conséquences sur l'emploi. Pour la Banque de France, dans un scénario où l'épidémie se poursuit et où le déploiement des vaccins ne serait pleinement effectif que fin 2021, la croissance du PIB (Produit Intérieur Brut) s'élèverait à environ 5 % en 2021 et en 2022. Le pays ne retrouverait son niveau d'activité de fin 2019 qu'en 2022.

RÉUNION DU 5 MARS 2021

L'élaboration du projet de loi de finances s'est basée sur cinq hypothèses centrales : le taux de croissance, le taux prévisionnel d'inflation, les taux d'intérêt, la masse salariale et le déficit public. Cela conduirait à une perte cumulée du PIB de 2,7 % sur 2020 et 2021. Il s'agit de tendances et non de prédictions, crise sanitaire oblige. Selon la Cour des Comptes, le contexte financier est demeuré favorable aux collectivités territoriales en 2019 (dynamisme des recettes fiscales, progression des transferts de l'Etat et maîtrise de leurs dépenses). Des différences de situation demeurent entre les Communes et leurs groupements, les Régions et les Départements. Concernant ces derniers, c'est la forte progression de leurs recettes en 2019, notamment les DMTO, qui leur a permis d'absorber la hausse continue des dépenses sociales et de bénéficier d'une forte progression de leur épargne. L'une des principales mesures fiscales qui impacte le Département est le remplacement de la taxe foncière sur les propriétés bâties par une fraction de la TVA (Taxe à Valeur Ajoutée). Ce dispositif serait assorti d'un mécanisme de garantie et n'aurait pas d'effet en 2021. En revanche, les Départements devraient subir les conséquences de la crise dès 2021 (mesures d'urgence, hausse des dépenses sociales, allocations individuelles de solidarité et établissements et services sociaux et médico-sociaux).

Dans ce tumulte mondial, européen et national, quid des perspectives financières du Département pour 2021 ? L'encours de la dette était de 333 M€ en 2009. Il sera de 312 M€ en 2020. La durée de désendettement passera de 13,88 ans en 2019 à 6,72 ans en 2020. Pour les Départements, le tableau des agrégats, en page 146 du rapport, constate, au niveau national, un encours moyen de 31,35 M€, dix fois moins que la Corrèze, et un ratio de désendettement de 3,4 ans, deux fois moins que la Corrèze. La récession consécutive au premier confinement a mécaniquement produit de la déflation, donc des taux d'intérêt à 0 % voire négatifs. Nous sommes encore loin du compte, mais une gestion active de la dette, une optimisation des recettes et une rationalisation des dépenses permettent de poursuivre et d'intensifier la courbe vertueuse de désendettement amorcée en 2014 par Gérard BONNET.

Le projet de budget table sur des recettes réelles de fonctionnement de 292,5 M€ (288,6 M€ inscrits en 2020) et sur des dépenses réelles de fonctionnement de 253,1 M€, sensiblement équivalentes à l'inscription budgétaire précédente. Les recettes d'investissement sont prévues à hauteur de 10,7 M€ et les dépenses à 51,1 M€. Les autorisations de programme et les autorisations d'engagement sont données ici à titre indicatif. Vous proposez, en quelque sorte, un budget de reconduction sans avoir recours à l'emprunt. Il y a deux ans, le débat d'Orientations Budgétaires s'organisait autour des dépenses, notamment de l'opportunité d'un emprunt de 0 à 25 M€. Nous avons suggéré une réduction d'impôts. Il y a un an, c'était au tour des recettes, et notamment de l'hypothétique compensation des AIS (Allocations Individuelles de Solidarité). Deux tentatives d'amendement par l'Association des Départements de France via le Sénat lors de l'élaboration du projet de loi 2020 ayant échoué, nous avons suggéré la réduction de l'emprunt compte tenu de la dette, son encours et ses annuités de remboursement. Nous nous étions interrogés sur l'opportunité de la mise en réserve de 11,7 M€, mais je reconnais volontiers que les nécessités budgétaires se conjuguent harmonieusement avec le calendrier électoral.

Ce bilan très positif permet de disposer pour la prochaine mandature de moyens importants pour engager une politique d'investissements soutenus, est-il écrit dans le rapport. De quoi aiguïser bien des appétits pour les cantonales à venir, mais toi, Pascal, peut-être as-tu déjà la tête ailleurs, si j'en crois les déclarations dans la presse.

M. LE PRESIDENT – Merci de me prêter des ambitions fortes.

M. FRONTY – Il s'agissait d'une question.

M. LE PRESIDENT – Je vous ai déjà fait part de ma position sur le sujet. Je souhaite, par ailleurs, répondre à quelques points. J'estime que nous avons eu raison de ne pas diminuer les impôts lorsque vous nous l'aviez demandé. Aujourd'hui, ce serait le pourcentage de la fraction de la TVA qui nous manquerait. L'Etat ne nous compenserait pas cette part.

RÉUNION DU 5 MARS 2021

Notre niveau d'endettement est effectivement bien plus élevé que la moyenne, mais ce n'est pas nouveau. Contrairement à ta position lorsque tu te trouvais aux finances avec Gérard BONNET, nous n'avons pas passé le mandat à regretter un taux d'endettement qui nous empêcherait d'agir. Nous avons traité le sujet, dans un contexte de baisse de la DGE (Dotation Globale d'Équipement) de 15 M€, sans dotation complémentaire, en période de crise. Vous pouvez toujours nous dire que nous aurions pu faire plus, mais factuellement la dette a diminué. Notre posture a été différente de la vôtre.

Concernant la fibre, je m'étonne que vous mettiez en avant un taux de 48 % de la population non reliée à la fibre. Dans notre modèle, nous aurions déjà achevé ce chantier si nous avions pu récupérer les zones AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement). La zone AMII aurait rendu notre modèle économique encore plus rentable. En 2010, je ne partageais pas la décision de Nicolas SARKOZY d'allouer la meilleure part du gâteau à l'opérateur historique. La décision a cependant été prise en 2010. Le marché d'attribution a été passé en 2012. La réalisation aurait dû atteindre 70 % en 2017 et 80 % en 2020. Nous voyons le résultat. Nous ne pouvions pas faire confiance à Orange. Les 48 % ne sont atteints nulle part en France.

Je rappelle le plan de financement des 150 M€ de la fibre. L'État apporte plus d'un tiers du budget (48 M€), la Région 44 M€, le Département 28 M€ et les collectivités 20 M€. Le Département n'a effectivement pas tout payé, ce qui est heureux. Ce n'est le cas nulle part. Je suis donc fier de ce résultat, comme tous les Maires qui parviennent à obtenir 80 % de financement pour construire une salle des fêtes. Je dois conduire un projet, que personne d'autre n'aura conduit en France à ce jour. Nous obtiendrons 100 %. La dotation de l'État est passée de 22 à 48 M€. Nous avons réalisé une partie du travail avec France Services et le Gouvernement. Nous avons fini de le sceller avec Bruno LEMAIRE. Nous avons sollicité la Région, qui n'avait pas arrêté sa politique. Je vous rappelle quand même, qu'une délégation de service public auprès de DORSAL était prévue, comme pour les autres. Les Corrégiens ont été raillés pour avoir amené DORSAL dans le schéma de service public. La situation était effectivement tendue à l'époque. Je me félicite des deux tiers de financement que nous avons obtenus.

Le Département n'affectera finalement pas un centime à ce projet. Il s'agit de notre engagement et je l'assume. Nous avons procédé à une avance remboursable avec les intercommunalités, de 30 % du montant. Je compte bien récupérer ces 50 M€. Nous allons rembourser d'abord 20 M€ aux intercommunalités. Il s'agit bien de toute la force du modèle. Je revendique donc qu'à terme, le Département n'aura pas affecté un centime à ce projet. Nous disposerons d'un service qui nous rapportera de l'argent. Dans l'exercice de nos mandats respectifs, ce type de modèle est très rare. Je reproche donc à mes amis Présidents de Département socialistes qui appartiennent à la Nouvelle-Aquitaine Très Haut Débit de s'être vendus au public, en acceptant les AMEL, proposition inventée par La République En Marche. Après Nicolas SARKOZY, Emmanuel MACRON a inventé les AMEL. Nous agissons à l'encontre du bon sens, dans ce pays. En NATHD, nous avons évoqué la semaine dernière la question du retour sur investissement. Les collectivités bénéficieront d'un retour sur investissement dès 2021. J'assume donc pleinement les aides que nous avons reçues. J'assume également d'avoir monté un modèle vertueux qui permet un retour sur investissement. C'est tout le débat que nous avons eu avec la Haute-Vienne et que la Creuse a fini par comprendre. Notamment grâce aux Agglomérations de Brive et de Tulle, qui étaient historiquement dans DORSAL, contrairement aux autres intercommunalités, nous avons obtenu un soutien total. Le jour où nous avons finalement adopté le modèle corrézien, les intercommunalités de Haute-Vienne, qui découvraient le schéma, sont venues nous dire qu'elles souhaiteraient adopter le même modèle. Elles étaient pourtant déjà vendues à Orange.

Concernant la renationalisation du rSa, reconnaissez-moi le mérite de la constance. J'avais accepté l'idée de Manuel VALLS. L'accord avec l'ADF n'a pas pu se conclure. Je ne sais pas qui en est responsable, de la majorité ou de la minorité. Aujourd'hui, ni le groupe de gauche ni le groupe de droite ne souhaitent une renationalisation. Quatre ou six Départements, dont la Creuse, l'Aisne, l'Allier et la Corrèze, ont demandé officiellement la recentralisation du rSa, en gardant toute la politique d'insertion au plus près du terrain. Nous avons déjà participé à des visioconférences avec le cabinet de Madame GOURAULT sur le sujet. Nous verrons ce à quoi nous aboutirons.

RÉUNION DU 5 MARS 2021

Le cas de la Seine-Saint-Denis était catastrophique, mais il est plus difficile que le nôtre. Ce Département a dû rouvrir les cantines des collèges pour que les enfants puissent se nourrir. Il est tout de même aberrant que l'Etat décide de tout en matière de rSa, que les CAF (Caisses d'Allocations Familiales) ouvrent les droits, payent les bénéficiaires, et que nous leur remboursions les sommes. Quelle est notre place dans cette mécanique financière ? Merci pour votre analyse sur le sujet, je pense que nous en partageons l'essentiel.

En l'absence d'autres prises de parole, nous pouvons acter que le débat sur les Orientations Budgétaires s'est tenu.

Acte est donné sur la délibération n° 301 relative aux Orientations Budgétaires du Département
pour 2021 – DOB
qui est adoptée à l'unanimité sur la tenue du débat et l'existence du rapport.

Nous passons au rapport sur l'égalité femmes/hommes.

RAPPORT N° 302

RAPPORT DE SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

M. PEYRET – Merci, Monsieur le Président. Ce rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes permet de rendre compte de la politique de notre collectivité en matière d'égalité professionnelle. Comme les précédents, il montre que le Département se situe dans la moyenne nationale dans la plupart des items réglementaires, qu'il s'agisse du taux de féminisation du personnel (57 %) en augmentation d'un point de la rémunération (écart de 10 € sur le revenu moyen brut mensuel, toutes catégories confondues) ou de la formation. Il fait aussi état de particularités assez remarquables et exemplaires de notre collectivité. En effet, les femmes sont majoritaires dans les catégories d'encadrement A et B, à hauteur de 72 %. Elles occupent 53 % des emplois de directeur, et 64 % des emplois de chef de service. Les commissions administratives paritaires ont permis de promouvoir 50,5 % de femmes l'an passé. L'âge médian est presque identique pour les femmes et les hommes, soit 48 ou 49 ans. En outre, ce sont toujours les femmes qui travaillent majoritairement à temps partiel ou en télétravail. Ce sont également les femmes qui sont principalement victimes d'incivilités déclarées de la part du public et nous les accompagnons chaque fois qu'il en est besoin. Enfin, l'année 2021 sera marquée par l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, pour lequel les travaux seront engagés très rapidement.

M. LE PRÉSIDENT – Je donne la parole à Madame RELIAT.

Mme RELIAT – Merci, Monsieur le Président. Le rapport annuel 2019 confirme celui de 2018 car nous constatons peu d'évolutions. En revanche, je constate une diminution continue des emplois de titulaires depuis 2017, dont un peu plus d'hommes que de femmes. Certains secteurs sont-ils plus touchés que d'autres, ou s'agit-il d'une diminution générale ?

Cette année, il est bien mis en évidence la stabilité de la féminisation des agents de notre collectivité, à hauteur de 56 %, ce qui reste en deçà de la moyenne nationale. Les femmes travaillent dans les secteurs habituels du social, du médico-social et de l'administration, alors que les hommes se cantonnent majoritairement dans la filière technique. Nous sommes habitués, mais la mixité des emplois n'est pas réellement favorisée.

Le rapport révèle une augmentation sensible des postes de direction, pour 64 % de femmes, au lieu de 52,9 % en 2018, mais une diminution des emplois de chef de service, à 54 % au lieu de 64 %. Il s'agit donc là d'un prêté pour un rendu. Si nous observons le premier graphique de la deuxième page du rapport, il me semble pourtant que cela ne reflète pas le taux de féminisation par filière, où les femmes sont partout à plus de 80 %. Par ailleurs, la répartition par catégorie n'est détaillée que pour les femmes, qui sont majoritaires à 85 % en catégorie A. Aucune information n'est mentionnée sur le classement des hommes. N'y aurait-il que 15 % d'hommes en catégorie A, qui se répartissent les 36 % restant des postes de direction ? Je ne sais pas où se situe la proportionnalité dans tout cela.

Je veux bien passer sur la différence de rémunération des agents qui n'évoluent pas beaucoup. Mais cette différence est vraiment très importante au niveau des catégories A. Cela se justifie-t-il autant ?

En ce qui concerne le télétravail, le rapport précise que ce mode d'organisation était déjà utilisé de préférence par les femmes. Depuis la crise sanitaire, vous annoncez 83 % d'agents en télétravail supplémentaires. Nous sommes passés de 35 agents à 68 agents. Le pourcentage réel par rapport aux 1 266 agents du Département n'est que de 5,37 %. Cela me semble peu, au vu des préconisations gouvernementales. Favorisez-vous vraiment ce type d'organisation ou bien les agents refusent-ils de s'y soumettre ?

RÉUNION DU 5 MARS 2021

Pour terminer, je déplore l'absence de chiffre ou de tableau sur les incivilités, violences, discriminations, harcèlement moral ou sexuel subis par les agents. Ce tableau se trouvait pourtant dans le rapport 2018. La collectivité a déjà mis en place un dispositif de signalement préconisé dans le plan d'action égalité professionnelle. Il doit être réactualisé. Mais je doute déjà de son efficacité au vu de la non-information sur ce sujet.

M. LE PRESIDENT – Nous vous transmettrons un rapport plus précis si nécessaire, notamment sur les actes de violence. Je ne passe pas sur le sujet de la différence de rémunération, en ce qui me concerne. Je trouve cette différence aberrante. Cela pose le principe même de la fonction publique. Le fait que les filières techniques disposent de primes disproportionnées par rapport aux filières administratives est tout à fait révélateur. Syndicalement, nous ne constatons pas beaucoup d'évolutions sur le sujet. Il doit exister des résistances. Les différences de rémunération sont essentiellement liées à la surreprésentation des hommes dans les filières techniques, où les primes sont bien plus importantes. Cela est vrai dans la catégorie C et la catégorie B, mais la différence concernant la catégorie A est considérable. Au Département, un directeur de la filière administrative et un directeur de la filière technique connaissaient à l'époque une différence de rémunération de 30 %.

Mme RELIAT – Le travail des hommes est davantage valorisé que celui des femmes.

M. LE PRESIDENT – Tu peux le traduire ainsi, mais il s'agit de la conséquence. Le fait générateur repose sur le fait que les carrières techniques sont plus valorisées que les carrières administratives. Si plus d'hommes travaillaient dans la filière administrative, et si plus de femmes travaillaient dans les filières techniques, la situation serait différente. Je me suis rendu sur une route récemment. L'ingénieur chargé des travaux pourrait tout à fait être une femme. Ce poste n'induit pas d'efforts physiques démesurés, si le physique pouvait être un sujet. Il est vrai que cette différence de rémunération interroge fortement. Concernant les recrutements, la répartition entre femmes et hommes se fait aussi au gré des jurys. Les jurys ne procèdent probablement pas à des recrutements sur la base d'une comptabilité des femmes et des hommes. Ce serait grave de fonctionner ainsi.

Si vous en êtes d'accord, nous pouvons prendre acte de la présentation de ce rapport. Merci.

Acte est donné sur la délibération n° 302 relative
au rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Nous pouvons aborder l'actualisation du tableau des emplois budgétaires.

RAPPORT N° 303

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2020

Mme DUBOST – Les tableaux des emplois sont des outils de pilotage et de référence pour la collectivité. Ils enregistrent tout au long de l'année les créations, suppressions, et modifications des emplois. Ceux qui vous sont proposés aujourd'hui prennent acte de l'ensemble des mouvements arrêtés au 31 décembre 2020 et enregistrent pour la collectivité des transformations d'emplois suite à des réussites à concours, des transformations d'emplois suite aux commissions administratives paritaires, des transformations et des créations d'emplois pour répondre aux besoins de fonctionnement des services, et des suppressions d'emplois.

Ils enregistrent également trois créations d'emploi qui interviendront à compter du 1^{er} janvier 2021 pour renforcer notre politique d'insertion et d'emploi.

Au titre du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF), le tableau est arrêté au 30 septembre 2020, sans évolution.

Au titre du Centre de Santé Départemental sont enregistrées deux transformations de poste et une création de poste à temps non complet. Le comité technique s'est prononcé favorablement sur ces tableaux lors de sa session du 9 décembre dernier.

M. LE PRESIDENT – Qui est favorable à l'adoption de ce rapport ? ... Je vous remercie.

La délibération n° 303 relative à l'actualisation du tableau des emplois budgétaires
au 31 décembre 2020
est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 304

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES —
COMPTE-RENDU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
(ARTICLE L. 322-11 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

M. PEYRET – La liste des marchés et accords-cadres, fournie en annexe, est soumise à validation.

M. LE PRÉSIDENT – Acte a été donné. Merci.

Acte est donné sur la délibération n° 304 relative
aux marchés publics et accords-cadres – Compte-rendu de la délégation de pouvoir
à Monsieur le Président du Conseil Départemental
(article L. 322-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).

RAPPORT N° 101

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE
LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES INTITULÉ
« DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE : ENQUÊTE SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET
LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS »

Mme MAURIN – Dans le cadre d'une enquête commune avec la Cour des Comptes portant sur la protection de l'enfance et des Mineurs Non Accompagnés (MNA), un contrôle a été conduit par la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine auprès de notre Département. La procédure de contrôle a été ouverte en mars 2019, et s'est clôturée par la remise d'un rapport d'observations définitives le 4 décembre 2020. Le magistrat instructeur a rencontré le Président et les élus en charge de la protection de l'enfance, le Directeur Général des Services, des représentants et des agents des services, des magistrats du Tribunal Judiciaire, le Parquet, ainsi que des représentants des structures et associations partenaires de la protection de l'enfance.

A l'issue de ce processus, la synthèse remise par la Chambre Régionale des Comptes met en valeur l'ensemble des dispositifs mis en place par le Département et fait notamment apparaître les points suivants :

- la pertinence du Schéma Départemental en faveur de l'Enfance, notamment son caractère multi-partenarial et son adaptation aux besoins locaux ;
- un nombre de mesures pour 100 jeunes de moins de 20 ans légèrement supérieur par rapport à la moyenne nationale (2,1 % en Corrèze, contre 1,9 % en France métropolitaine) ;
- une hausse des mesures de protection sur la période étudiée (2014-2019) avec une prépondérance des mesures d'aide éducative à domicile, dans l'intérêt des familles (53,4 %, contre 46,6 % pour le placement) ;
- une capacité d'accueil des jeunes de moins de 21 ans supérieure à la moyenne nationale.

La Chambre salue également la spécificité corrézienne de l'accueil par les assistants familiaux. Avec 70 % des enfants accueillis sous cette forme, ce système permet de proposer un maillage et des réponses individualisées et adaptées aux besoins des jeunes. Le magistrat fait aussi état de la satisfaction de la Chambre quant à l'exécution, le jour même, de 100 % des mesures de placement en urgence. Il est également à relever que le flux de mineurs non accompagnés arrivant en Corrèze a été multiplié par six entre 2014 et 2018, avec une forte hausse à partir de 2017. Leur nombre est passé de 23 en 2014 à 141 en 2018. Face à ce constat, la Chambre note la forte mobilisation et l'effort financier très important du Département pour la mise à l'abri de tous les jeunes migrants. Elle a aussi salué le déploiement de dispositifs innovants, tels que les appartements relais jeunes et l'appel à projets ayant permis de réaliser l'ensemble des accueils. Le Département a ainsi su faire face à ces prises en charge, avec responsabilité et innovation, tout en maîtrisant les coûts à la charge de la collectivité.

Enfin, 5 recommandations sont émises en conclusion, qui viennent confirmer notre diagnostic interne ainsi que notre plan d'actions engagées depuis 2019. La Chambre note que l'ensemble de ces recommandations est déjà en cours de mise en œuvre. Elles sont, en effet, déjà intégrées au plan d'évolution du service en cours de déploiement. Dans ce cadre, les actions mises en œuvre en 2021 nous permettront de répondre aux différentes observations formulées par la Chambre et de poursuivre notre action en faveur de l'enfance en Corrèze. A ce titre, je voudrais rendre hommage à l'ensemble des agents de la DASFI (Direction de l'Action Sociale, des Familles et de l'Insertion) qui s'investissent au quotidien dans leurs missions de protection de l'enfance. Au sein du service de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance), du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, et l'ensemble des assistants familiaux, tous effectuent un travail remarquable, et leur engagement exemplaire mérite d'être salué dans cette Assemblée.

RÉUNION DU 5 MARS 2021

J'associe à mes propos ma collègue Agnès AUDEGUIL, tout particulièrement investie dans le domaine de l'enfance, ainsi que l'ensemble des élus engagés dans cette mission aussi noble que sensible.

M. LE PRESIDENT – Je donne la parole à Annick TAYSSE.

Mme TAYSSE – Merci, Monsieur le Président. Au-delà de l'autosatisfaction qui se dégage de la présentation, je souhaite tout de même insister sur le ciblage réalisé par la Chambre Régionale des Comptes sur la question de l'évaluation des pratiques dans le champ de la protection de l'enfance. Je fais suite à vos propos, Monsieur le Président, concernant la fiabilité de la parole politique. Le plus important n'est pas toujours d'agir, mais aussi d'évaluer les effets de l'action. Je compte donc vraiment sur un volontarisme accru dans ce domaine, parce qu'il ne suffit pas d'avoir réalisé le programme pour avoir atteint l'objectif poursuivi. L'essentiel est de ciseler finement l'objectif, de le quantifier et de le mesurer en amont et en aval, pour s'assurer d'avoir servi l'intérêt des personnes concernées, c'est-à-dire les enfants. Cela doit être au cœur de nos préoccupations. La protection de l'enfance constitue un dossier à haut risque qui engage lourdement la responsabilité de la collectivité. Nous n'avons donc pas droit à l'erreur sur ce sujet. L'évaluation est un point faible qu'il faudra réellement prendre en compte à l'avenir, sinon tous nos beaux schémas n'auront pas d'utilité.

Par ailleurs, je rappelle un souci constant de notre mandat : la désorganisation et la souffrance que nous constatons dans le service de protection de l'enfance. Je ne reviens pas sur la forte rotation des directeurs (quatre en quatre ans). Dans ce rapport, la Chambre Régionale des Comptes note que les tentatives de restructuration n'ont pas abouti et que l'efficacité de cette restructuration n'est pas finalisée. Il est difficile pour nous, minorité départementale, de comprendre exactement la situation. Nous ressentons une souffrance et des points de blocage, mais notre accès à l'information ne nous permet pas d'en comprendre les raisons. Nous constatons que la restructuration de ce service connaît des blocages, qui l'empêchent d'assurer pleinement son efficacité auprès de l'enfance en danger et des familles en difficulté.

Je relève que notre Département a une spécificité dans le champ de la protection de l'enfance qui consiste à s'appuyer largement sur les assistants familiaux. Or, à très court terme, nous connaissons une dépression des ressources humaines, un tiers des assistants familiaux étant amenés à partir en retraite. Comment comptez-vous renouveler ce vivier ? Il existe un hiatus entre l'importance accordée à cette ressource et sa diminution à venir. Comment pallions-nous ce manque ?

Enfin, je souhaite évoquer un point en marge du rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Je relaie une situation de souffrance repérée au niveau du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille. Un groupe de sept jeunes met en grande difficulté l'établissement et les professionnels. Ces jeunes poussent les professionnels dans leurs retranchements, ce qui génère même des arrêts maladie. Cette situation, qui dure depuis un certain temps, met en difficulté les autres enfants. Elle entraîne aussi des répercussions sur la cité, à Tulle, avec des incidents dans le quartier. Nous savons que personne ne souhaite se charger de ce type d'individus explosifs, car ils sont facteurs d'incidents dans les établissements. J'en appelle donc à votre responsabilité, Monsieur le Président. J'ai connu si souvent, dans le champ de l'éducation, des situations explosives, dans lesquelles je soutenais seule des équipes épuisées. J'ai maintes fois été confrontée à la lâcheté de ma hiérarchie. J'ose l'affirmer. Je ne voudrais pas que nous nous retrouvions dans une telle situation, inacceptable. Si un arbitrage doit être réalisé pour que la peine soit répartie sur plusieurs acteurs, il faut le faire. Nous constatons en l'espèce une dynamique de groupe néfaste. L'une des premières solutions consiste probablement à fractionner le groupe. Je compte sur votre courage, votre liberté de parole et votre capacité d'action pour que cette situation puisse évoluer, dans l'intérêt du Centre, des professionnels et des autres enfants accueillis.

M. LE PRESIDENT – J'ai oublié de répondre à la question précédente concernant le télétravail. Ce sujet est sensible durant la période actuelle. Nos taux de télétravail sont faibles. Les agents ne sont plus en demande de télétravail. Le taux était deux ou trois fois supérieur durant le premier confinement, mais les agents sont devenus très réticents. Nous les incitons à se positionner en télétravail. Tous les agents souhaitant télétravailler y sont autorisés. Ils signent une convention avec les Ressources humaines. Par ailleurs, notre taux de télétravail est faible, car les trois quarts de nos

RÉUNION DU 5 MARS 2021

agents ne travaillent pas in situ. Les agents des collèges ou les travailleurs sociaux ne peuvent pas télétravailler. Notre structure d'emplois n'est donc pas propice à une forte proportion de télétravail. Tous les agents souhaitant télétravailler peuvent néanmoins le faire.

Parallèlement se pose la question de la dématérialisation qui est en cours au Département. Nous nous sommes aperçus, par exemple, que les agents traitant les dossiers d'APA devaient venir chercher les dossiers pour les emporter chez eux. Le dossier est réalisé par le médecin de manière dématérialisée. Il est ensuite traité sur papier et nous le ressaisissons. Un recrutement est prévu sur la dématérialisation. L'exécutif départemental a demandé que ce travail soit réalisé à effectif constant. La dématérialisation ne vise donc pas à réaliser des économies de personnel. Nous devons étudier la dématérialisation dans chaque secteur. Les personnels qui pourraient être trop nombreux sur certains secteurs seront positionnés notamment sur de l'accueil inconditionnel dans les MSD (Maisons de Solidarité Départementales), dans les Maisons du Département, pour lutter contre la fracture numérique.

J'en reviens aux propos de Madame TAYSSE. Je ne crois pas que la Chambre Régionale des Comptes ait été complaisante, ni qu'elle ait fait preuve d'autosatisfaction. Je suis heureux qu'elle ait mis en avant des points positifs. Par ailleurs, les cinq points de vigilance qu'elle a révélés étaient déjà tous fléchés dans le Schéma Départemental de la Petite Enfance et dans le cadre de la réorganisation en cours. La Chambre a effectivement réalisé son contrôle alors que nous étions en cours de réorganisation des services. Ses remarques sur le sujet sont donc normales. Cette réorganisation sera achevée à la fin du mois. Ses effets sont sensibles. Sur la protection de l'enfance, hors MNA, nous avons tout de même alloué 4 M€ supplémentaires au Service. Nous voulions diminuer par deux le nombre d'informations préoccupantes ou de dossiers à suivre. Nous avons dû faire face à l'embolie qu'ont engendrée les MNA, pour mettre à l'abri tous les enfants. Les agents se sont fortement mobilisés dans ce sens. Nous avons fait appel à un certain nombre de dispositifs, dont l'Institut DON BOSCO, pour pouvoir gérer le désengorgement et n'oublier personne. La diminution du nombre de dossiers à traiter a nécessairement entraîné une modification de la sectorisation.

Actuellement, je me rends dans les MSD pour rencontrer les travailleurs sociaux afin de constater leur travail. Ils m'ont indiqué la semaine dernière qu'ils constataient certaines évolutions. D'autres évolutions sont prévues sur des outils. Le sujet est donc en cours. Nous n'avons pas tergiversé sur les moyens nécessaires.

Par ailleurs, tu soulignes un point important. La confiance n'exclut pas le contrôle. Nous nous sommes trop souvent contenté de la confiance. Ce point a été identifié dans le cadre du Schéma. Nous sommes en train de former des personnels dédiés à l'évaluation des centres et des politiques. Nous nous sommes aperçus, par exemple, que nous ne parvenions pas à réaliser de placements dans des MECS (Maisons d'Enfants à Caractère Social), car des centres ont estimé plus simple d'aller chercher des publics de MNA à Toulouse. Cela coûte 30 % moins cher. Il est donc intéressant pour eux de nous adresser ces publics. Cela fait partie du contrôle. J'assume le fait que la mise à l'abri totale et les travers d'un certain nombre de structures nous conduisent à un recadrage avec l'ASEA (Association pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte). Cela s'est néanmoins bien passé.

Concernant le cas que tu soulèves au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, nous avons déjà séparé trois jeunes du groupe. Nous devons leur trouver une solution. Nous devons donc travailler sur l'évaluation et sur le travail avec notre public classique. Le public des MNA cherche à se former et à avancer. Ce n'est pas un public très difficile. Dans un Centre, il est donc plus facile d'accueillir un MNA sur la base de 200 € par jour que d'accueillir un public en grande difficulté. Les publics les plus en difficulté reviennent donc au service public et au Centre, ce qui peut induire certains débordements.

Je suis en relation régulière avec les organisations professionnelles, notamment la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail). Ces représentants soulignent un ressenti d'amélioration. La situation n'est pas encore parfaite, mais je n'en perçois pas une image catastrophique. Nous sommes vigilants.

Par ailleurs, les assistants familiaux constituent la force de notre système. Ils permettent d'accueillir des enfants au plus près du terrain et des besoins. Ces derniers peuvent bénéficier d'un foyer, avec une certaine socialisation et un certain soutien. Nous disposons de 175 assistants familiaux. 30 % d'entre eux sont amenés à partir dans les cinq ans. Une campagne de recrutement classique est en cours. Nous recrutons des assistants tous les ans. Nous avons dû en recruter 25 ou 26 l'année dernière. 12 recrutements sont en cours. Ce n'est pas facile, mais nous ne nous trouvons pas encore dans un décrochage trop important. Le sujet des métiers à domicile fait partie des prochaines évolutions de l'AMAC (Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze). Cette académie pourrait se transformer en Académie des métiers du domicile en Corrèze, car nous sommes de plus en plus sollicités par les SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile). Nous travaillons avec AGGENA (plateforme départementale d'orientation aux métiers de l'aide à domicile) sur les modalités d'élargissement de la plateforme aux métiers de la petite enfance et peut-être aux assistants familiaux, afin d'être attractifs. Nous n'avons pas atteint un point de rupture concernant les assistants familiaux. Il s'agit toutefois d'un point de vigilance, souligné à juste titre.

Par ailleurs, tu n'as peut-être pas toujours été suivie par la hiérarchie, mais la situation a beaucoup évolué depuis lors. L'Education Nationale émet de très nombreuses informations préoccupantes. Nous n'en avons jamais autant reçues. Nous avons mis en place la Commission de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP). Le problème est que l'enfance en danger repose sur un triptyque, dans lequel l'ASE est la plus exposée. Elle gère surtout les conséquences d'une décision de justice. Nous ne prenons jamais la décision de placer un enfant. Nos relations de travail avec la justice sont plutôt satisfaisantes, ce qui n'est pas le cas dans tous les Départements. Nous avons mené un travail important avec les JAF (Juges aux Affaires Familiales). Il existe cependant une forte rotation des juges et des procureurs. Nous nous heurtons à une carence importante de l'Etat, liée à la santé. Le Département ne comprend presque aucun pédopsychiatre. Un Centre ne peut pas soigner un enfant. Il s'agit d'une réelle difficulté, que nous avons signalée. Adrien TAQUET est plutôt compréhensif sur le sujet, même s'il nous adresse des courriers tous les jours, sans nous allouer les moyens nécessaires aux soins des enfants. Récemment, un enfant en crise s'en est pris à une directrice, déjà fragilisée personnellement. Cela engendre des dégâts importants. Il ne convient pas de faire de ces phénomènes une généralité, mais nous devons surveiller ce sujet de près.

Mme TAYSSE – Il existe des besoins cruciaux en matière de pédopsychiatrie. Depuis la loi de 2005 et le dispositif d'inclusion scolaire, nous parvenons à trouver des adaptations scolaires pour les enfants en fauteuil roulant ou avec un trouble cognitif. Durant les dernières années de mon exercice professionnel, j'ai vu apparaître des troubles psychiatriques, face auxquels nous sommes totalement démunis. Ces situations font imploser les systèmes. Dans le CDEF, les écoles ou les collèges, nous ne sommes pas capables de gérer des situations de crise. Un combat commun doit être mené sur ce sujet et sur la santé mentale en général. La souffrance au travail existe aussi, même dans nos territoires ruraux. Nous devons nous battre sur ce terrain afin d'obtenir des ressources et des réponses dans ce domaine.

M. LE PRESIDENT – Nous sommes d'accord. Nous pouvons donner acte de la présentation de ce rapport. Je remercie les équipes de l'ASE pour tout le travail réalisé dans ce domaine difficile. Je passe la parole à Christophe PETIT.

Acte est donné sur la délibération n° 101 relative
à la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes intitulé
"Département de la Corrèze : enquête sur la protection de l'enfance et les Mineurs Non Accompagnés".

RAPPORT N° 201

AIDES AUX COLLECTIVITÉS – CONTRACTUALISATION 2021-2023

M. PETIT – Merci, Monsieur le Président. Depuis 2015, nous avons fait de l'aide aux collectivités l'une de nos priorités, comme notre action pour aménager la Corrèze et aménager le cadre et la qualité de vie des Corrèziens. Cette politique participe pleinement à la dynamique d'investissement que nous avons impulsée pour soutenir l'économie et l'emploi sur notre Département. Dans ce cadre, une contractualisation a été mise en place sur la période 2018-2020, et a permis d'apporter aux communes et aux intercommunalités une meilleure lisibilité des aides départementales, et surtout la sécurisation des investissements et des financements sur les trois ans pour la réalisation de leurs projets. Sur cette période, 2 000 opérations ont été conduites par les communes et intercommunalités, générant 190 M€ de travaux avec 39 M€ d'aides départementales. 390 de ces opérations ont directement contribué à la dynamique de la transition écologique initiée par le Département, avec 12,6 M€ d'aides.

Dès l'automne dernier, forts de ce succès, nous avons engagé une nouvelle concertation avec les élus, pour préparer une nouvelle contractualisation sur la période 2021-2023. Avec le ralentissement économique lié à la crise sanitaire, cette nouvelle contractualisation s'inscrit pleinement dans notre objectif de relance et de soutien à l'investissement local. Par ailleurs, nous avons souhaité profiter de ce programme pluriannuel pour accélérer à nouveau la transition écologique et notamment les actions de rénovation énergétique. Ainsi, l'ensemble des dispositifs d'aide existants est reconduit selon les mêmes modalités que précédemment, et pour les trois ans à venir. S'agissant plus particulièrement des aides à l'amélioration énergétique des bâtiments, nous avons prévu à l'époque un cofinancement avec l'Etat à hauteur de 60 % (30 % de l'Etat, 30 % du Département). Malheureusement, les critères d'éligibilité imposés par l'Etat au titre du plan de relance ont conduit la Préfecture à exclure de nombreux dossiers.

Dans le souci d'accompagner toutes les collectivités, le Département a décidé de retenir l'ensemble des projets présentés. Ainsi, les nouvelles modalités d'intervention en faveur des travaux de rénovation énergétique des bâtiments sont les suivantes. En cas de cofinancement avec l'Etat, le Département financera 30 % d'une assiette éligible de 200 000 €. Le taux est ramené à 25 % pour les bâtiments pour lesquels des loyers sont perçus. Pour les dossiers sans cofinancement de l'Etat, nous bonifions le taux du Département pour le porter à 40 % sur une assiette éligible de 200 000 €. Le taux est ramené à 30 % pour les bâtiments qui perçoivent des loyers. Par ailleurs, pour l'ensemble des dossiers, les dispositifs énergétiques préalables aux travaux sont financés à 80 % par le Département. Ainsi, pour cette nouvelle période de contractualisation 2021-2023, plus de 2 506 opérations seront accompagnées par le Département (soit 500 de plus que lors de la précédente contractualisation) dont 630 opérations au titre de la transition écologique. Ces opérations généreront un montant prévisionnel de travaux de 280 M€.

Nous mobiliserons une enveloppe de 48 M€ sur trois ans, soit 9 M€ de plus que durant la période précédente, traduisant ainsi notre double engagement en faveur de la relance économique et de la transition énergétique. Cette enveloppe se répartit ainsi : 37 M€ pour les projets contractualisés des communes et des intercommunalités, dont 15,5 M€ pour les projets liés à la transition écologique. Nous conserverons notre enveloppe de 3 M€ par an pour la voirie, soit 9 M€, et une enveloppe de 2 M€ pour l'eau et l'assainissement.

Avec ce nouveau programme d'accompagnement, le Département s'affirme dans son rôle de premier financeur des collectivités en Corrèze, au service d'un aménagement équilibré et durable de notre territoire. Je précise que ce rapport a été approuvé à l'unanimité par la Commission de Cohésion Territoriale.

M. LE PRESIDENT – Je donne la parole à Emilie BOUCHETEIL.

RÉUNION DU 5 MARS 2021

Mme BOUCHETEIL – Merci, Monsieur le Président. Vous nous faites part dans ce rapport d'un bilan de la contractualisation 2018-2020 indiquant que, sur l'enveloppe de 42 M€ prévue, 39 M€ ont été dépensés. Pour rappel, sur la période 2015-2018, la dépense était quasiment similaire, avec 8,6 M€. J'espère que les finances dans les collectivités vont permettre de faire plus pour la prochaine période, et arriver à une dépense effective à la hauteur de ce que vous prévoyez. Mais je veux vous rassurer, les Maires ont effectivement apprécié d'être servis à hauteur de leurs attentes.

Pour la contractualisation 2021-2023, vous nous annoncez une enveloppe de 46 M€ répartis de la façon suivante : 9 M€ pour la voirie (même calibre que la précédente contractualisation), 2 M€ seulement pour l'eau et l'assainissement (contre 7 M€ précédemment, soit une baisse de 5 M€), 15,5 M€ sur la transition énergétique, dont 10,3 M€ pour la rénovation énergétique et 19 M€ pour les autres projets (la part la plus importante).

Mon inquiétude concerne la politique de l'eau, cette politique qui vous tenait tant à cœur il y a peu. Sa baisse m'interroge pour le soutien à venir des communes et syndicats. Ils vont sérieusement avoir besoin de financement pour leurs investissements dans les années à venir. Les diagnostics des réseaux que nous avons encouragés arrivent à leur terme et les programmes d'investissement vont se mettre en place. Ma question est : ont-ils été interrogés sur leurs investissements ?

Dans le rapport, je note une forte incohérence entre ce qui est écrit et le tableau de l'annexe où sont détaillés les dispositifs d'aides, les taux et les montants que nous allons voter. Par exemple, pour la catégorie 2, page 77, il est indiqué un taux d'aide de 30 ou 40 % sur un plafond de 200 000 € d'investissement pour les dossiers bénéficiant de la seule subvention du Conseil Départemental. Or, dans le tableau récapitulatif, il est inscrit un plafond de 100 000 €. Je n'ai pas vérifié tous les chiffres, mais il serait opportun de s'y pencher.

D'autre part, pour certains dossiers, il reste encore quelques erreurs à rectifier, entre l'oral et l'écrit. Par exemple, pour la réhabilitation de la Mairie de Corrèze (hors plan de relance de l'Etat), 30 % sont alloués au lieu de 40 %. Il en va de même pour la toiture du bâtiment communal et la salle des fêtes. La commune est lésée de 10 000 € par dossier. A Saint-Paul, 25 % sont prévus pour la rénovation énergétique d'un bâtiment technique et associatif. Sur ce dossier, l'Etat intervient. Le Département devrait donc suivre à hauteur de 30 %. Cela vient probablement du fait que la liste des dossiers retenus par l'Etat dans le cadre du plan de relance n'est pas finalisée, mais il serait utile d'ajouter à la délibération que les montants seront ajustés lorsque celle-ci sera définitivement arrêtée. Merci de bien vouloir nous éclairer sur ces sujets, et nous expliquer sur ce qui vous a conduit à diminuer les crédits pour l'eau et l'assainissement.

M. LE PRESIDENT – Le plafond est passé de 100 000 € à 200 000 € suite à notre discussion avec la Préfète. Nous avons prévu deux tranches de 100 000 €, conformément à la demande des Maires. Nous avons remplacé ces deux tranches par un plafond à 200 000 €, ce qui est équivalent. Il se peut que des rectifications doivent être apportées au rapport, mais elles n'entraînent pas de modification sur la contractualisation. Des coquilles ou des copier-coller se sont peut-être glissés dans le document rédigé par les services.

Par ailleurs, les arbitrages rendus consistent à engager 25 % sur les locatifs et 30 % sur les autres bâtiments. Ce distinguo est historique. Un projet non retenu par l'Etat aura droit à un taux de 40 % et 30 % sur du locatif. Tel est le dispositif que nous votons aujourd'hui. Il existe deux cas de figure dans le cadre du plan de relance. Le premier cas correspond aux projets retenus sur l'enveloppe budgétaire « rénovation énergétique » de la relance, qui correspond à de nouveaux crédits de l'Etat. Les autres crédits ne sont pas nouveaux. La Préfète dispose d'une enveloppe de 2 M€ supplémentaires sur la rénovation énergétique dans le cadre de la relance. Avec un taux de 30 %, nous avons besoin de 10 M€ d'aide. La Préfète recourt donc à 3 M€ supplémentaires sur la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) cette année, et 3 M€ l'année prochaine. Ce sont des crédits déjà existants. L'enveloppe s'élèvera donc à 8 M€. L'Etat n'a pas voulu retenir le même plafond que le nôtre, à 200 000 €, et a retenu un plafond à 350 000 €. Il n'aide donc que les projets d'ampleur, ce qu'assume la Préfète. Nous voulons faire preuve de solidarité et aider aussi les petits projets. Nos plafonds sont donc plus bas.

RÉUNION DU 5 MARS 2021

La Préfecture ne retiendra qu'une centaine des 217 ou 220 projets déposés au titre de la transition énergétique. Nous nous sommes demandé si les autres projets pourraient être réalisés avec une aide à 30 %. Les Maires sont effectivement toujours assez ambitieux. Nous avons programmé 42 M€ lors de la dernière contractualisation. Je vous rappelle que les maires avaient déposé 55 M€ de demandes. Les communes ont finalement consommé 39 M€. Nous avons décidé de passer le taux à 40 % afin que les projets se mettent en œuvre. Nous rectifierons les éventuelles erreurs dans le rapport. Nous votons aujourd'hui un taux de + 5 % dans le locatif et de + 10 % dans le non-locatif pour les projets qui ne seront pas cofinancés par l'Etat, conformément à ce que nous avons suggéré durant les réunions cantonales.

Mme BOUCHETEIL – Les projets qui n'avaient pas postulé au plan de relance ne bénéficieront donc pas de la majoration des 10 %.

M. LE PRESIDENT – Si. Ce taux concerne tous les projets non cofinancés par l'Etat. Nous n'évoquerons même pas le plan de relance dans le rapport. Si des projets sont retenus en 2022 au titre de la DETR ou de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), notre taux sera de 30 %. S'ils n'obtiennent pas ces aides, notre aide sera de 40 %. Nous avons trouvé un accord avec la Préfète en novembre, mais sur 100 milliards d'€ de l'Etat, rien n'a été obtenu pour la Corrèze, hormis quelques aides pour les entreprises. Les projets retenus dans le plan de relance ne seront pas faciles à gérer, car les investissements devront être finis en 2022 et une baisse énergétique de 30 % devra formellement être prouvée. Nous n'appliquerons pas ces critères.

Le sujet de l'eau est rattaché à la contractualisation du onzième plan avec l'Agence de l'Eau. L'enveloppe de 2 M€ s'achève en fin d'année, ce que nous n'avons effectivement pas explicité. Nous avons conclu le contrat de progrès sur 2019-2021. Pour finir l'année, nous avons besoin de 2 M€, mais nous estimons que nous ne les consommons pas. Les dossiers sont déposés au fil de l'eau. Les 2 M€ suffisent largement à couvrir les investissements programmés jusque fin 2021. Pour la période de 2022 à 2024, nous allons arrêter le dispositif d'aides sur la fin du onzième programme. Nous devons prévoir une nouvelle enveloppe pour cette période. Les diagnostics sont effectivement en cours. Il conviendrait de les accélérer, afin de procéder à une programmation 2022-2024 qui corresponde à la réalité des besoins. Il me semble que nous n'aurons pas besoin d'affecter une enveloppe du même montant que précédemment. Les élections municipales ont induit des délais sur ce sujet. Par ailleurs, avec les annonces du Gouvernement sur le transfert de la compétence et les délais de structuration des syndicats, les travaux n'ont pas commencé. L'Agence de l'Eau ne souhaite plus rendre les travaux de rénovation éligibles. Le remplacement d'une canalisation, sans restructurer les ressources en eau ou sans interconnexion, n'est pas éligible. Il doit donc être imputé sur le prix de l'eau. De nombreuses aides ne sont donc plus disponibles.

Par ailleurs, le Gouvernement a diminué les crédits globaux alloués à l'agence de l'eau. En outre, le permis à 200 €, l'Agence Française de Biodiversité et l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) sont entrés dans le budget des agences. Enfin, le Ministère de la Transition Ecologique a demandé un basculement du petit cycle de l'eau vers le grand cycle de l'eau. Les crédits qui étaient liés à l'eau et l'assainissement sont donc diminués au profit de la réserve de biodiversité, de la restauration des frayères, de la continuité écologique, de la désimperméabilisation des sols, ou de l'augmentation des capacités de rétention en eau des sols.

Je soumetts ce rapport au vote.

La délibération n° 201 relative aux aides aux collectivités – Contractualisation 2021-2023
est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Merci, je donne la parole à Christophe ARFEUILLERE.

RAPPORT N° 202

ACCORD DÉPARTEMENTAL DE RELANCE 2021-2022

M. ARFEUILLERE – Merci, Monsieur le Président. En septembre dernier, le Gouvernement a annoncé un plan de relance de 100 milliards d'€, dont 40 milliards d'€ de l'Europe, pour répondre à la situation économique inédite que traverse notre pays. Ce plan de relance s'articule autour de trois thématiques : la transition écologique via notamment la rénovation énergétique, la compétitivité et le dynamisme des entreprises, et la cohésion sociale et territoriale. Ce plan national est décliné sur les territoires sous l'autorité des Préfets de Région et des Départements. Le Département, collectivité des solidarités sociales et territoriales, est un acteur essentiel de la relance, qui s'inscrit dans la dynamique d'investissement que nous avons engagée depuis 2015.

Avec 10 M€ d'augmentation du montant annuel des investissements, le Département, sur notre mandature, passe de 39 M€ en 2014 à 49 M€ en 2020. Nous sommes pleinement engagés pour booster l'économie et soutenir l'emploi en Corrèze. Le plan "Corrèze Accompagnement COVID-19" adopté fin 2020, la contractualisation avec les collectivités proposée aujourd'hui à hauteur de 48 M€ sur trois ans, et les augmentations budgétaires que nous avons présentées, avec un investissement de 51 M€ pour 2021, s'inscrivent totalement dans la dynamique de relance économique.

S'agissant de l'accord départemental de relance que nous propose l'Etat pour 2021 et 2022, il s'agit surtout de sécuriser le montant de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) à hauteur de 5,9 M€. Pour le reste, l'Etat n'est pas en mesure aujourd'hui de flécher clairement les crédits du plan de relance sur les projets départementaux. Seuls les crédits dédiés au programme Corrèze 100 % fibre restent concrets. Ils devront être versés dans les meilleurs délais, d'autant plus que le projet s'achève très prochainement. L'accord départemental qui nous est proposé s'avère donc un véritable recueil de bonnes intentions sans engagement de l'Etat aux côtés du Département dans de nombreux projets comme les projets de rénovation énergétique des bâtiments départementaux, la sauvegarde du Viaduc des Rochers Noirs, les projets d'inclusion à la transformation numérique, les projets de restructuration et de déménagement portés par les établissements médico-sociaux du Département, ou encore la création d'une plateforme commune SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)/SAMU (Service d'Aide Médicale Urgente) pour améliorer l'efficacité de nos services de secours. Sur tous ces projets, nous attendons aujourd'hui des engagements clairs et chiffrés de la part de l'Etat au titre de sa politique de relance.

M. LE PRESIDENT – Je donne la parole à Jean-François LABBAT.

M. LABBAT – Merci, Monsieur le Président. Je vais essayer d'aborder le sujet d'une manière singulière. Je sais que vous êtes un amateur de rugby, Monsieur le Président. En tant qu'ancien footballeur, je me suis toujours demandé à quel niveau il était possible de considérer qu'il y avait une relance sur un terrain de rugby. Je vais tenter d'argumenter cette question pour que vous puissiez y répondre.

Nous ne pouvons être que favorables à un plan de relance au vu de la situation de notre pays et de notre Département. Nous pourrions discuter sur les choix, ce qui montrerait nos différences, mais je pense que nous avons mieux à faire dans le contexte actuel. Aller chercher des financements et profiter d'opportunités sur les thématiques proposées est tout à fait respectable. Même si je viens d'arriver dans cet hémicycle, je n'ignore pas la situation financière de notre Département. Je prends donc aussi en compte cette contrainte. Je souris d'ailleurs en voyant le diagramme en page 5 de la présentation de Francis COMBY, concernant la dette. L'utilisation de la couleur verte pour la baisse de la dette démontre toutes vos qualités de communication. J'aurais choisi pour ma part la couleur orange pâle.

RÉUNION DU 5 MARS 2021

Je reviens à ce qui nous avait été présenté en Commission. J'avais constaté que vous envisagiez d'allouer 2,5 M€ sur les collèges, dont les collèges d'Argentat et d'Allasac.

M. LE PRESIDENT – Oui, pour cette année.

M. LABBAT – Merci, il s'agit d'une première réponse. Vous me confirmez donc que la somme de 2,5 M€ concerne 2021.

M. LE PRESIDENT – Il s'agit de 5 M€ sur la durée, dont 3 M€ pour Argentat et 2 M€ pour Allasac.

M. LABBAT – Je suis très attentif à la jeunesse et aux anciens. Je me demandais si la somme de 2,5 M€ était correcte. Je me suis donc penché sur les rapports de la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) sur les cinq dernières années. Ces rapports établissent des comparaisons avec tous les Départements. Je constate d'ailleurs que la Corrèze dispose d'une marge de progression assez importante sur ces sujets. Vous avez inscrit une somme de 2,5 M€ par an pour les collèges. J'en ai déduit que la relance ne concernait pas les collèges, mais que l'effet de la relance bénéficiait peut-être à d'autres compétences. Dans le DOB (Débat d'Orientations Budgétaires), vous proposez 51,1 M€ pour l'investissement en 2021, contre 49,6 M€ en 2020, soit une augmentation de 500 000 €.

J'en reviens à l'article 1^{er} du contrat que allez signer avec la Préfète. Des termes très forts sont utilisés pour définir l'objet de la relance : « réponse puissante aux conséquences de la crise », « démultiplier l'effet levier des financements publics ». L'article mentionne une somme de 5,9 M€, dont 4,4 M€ en 2021. La DSID s'élevait à 2 M€. Elle passerait à 5,2 M€ cette année. J'ai donc pensé retrouver cet effort à l'investissement. Vous n'avez pas fait ce choix.

Monsieur le Président, j'ai l'impression que le Gouvernement veut relancer de l'en-but. Vous proposez de relancer des 50 mètres, guidé, je pense, par la prudence que vous avez justifiée dans vos discours de début de séance et au vu de la situation financière de notre collectivité. Mais votre communication sera-t-elle en adéquation avec vos choix, et reconnaissez-vous que la couleur orange pâle aurait été préférable au vert pâle sur le diagramme de la dette, car si la situation avait été au vert, couleur certes à la mode, vous auriez pu relancer des 22 ?

M. LE PRESIDENT – L'accord de relance est effectivement une invention du Gouvernement. La Préfète a souhaité signer l'accord de relance avec chaque intercommunalité. Avant la fin du mois de juin, chaque intercommunalité votera le contrat de relance et de transition écologique, qui recyclera tous les crédits déjà existants. Il en va de même avec notre démarche du jour. Cependant, en Corrèze, nous disposons d'un contrat de transition écologique. Normalement, nous aurions dû disposer d'un accord de relance départemental allant jusqu'aux communes. La Préfète voulait conclure des accords avec chaque intercommunalité. Cependant, dans le plan de relance, seul 1 milliard d'€ sur les 100 milliards d'€ est destiné aux collectivités. Ces sommes ramenées à une commune sont insignifiantes.

Signer l'accord de relance nous permet d'obtenir des chiffres sur des sujets importants pour nous. Il s'agit par exemple des EHPAD. Nous demandons de 4 à 6 M€ à l'Etat pour qu'en 2021 et 2022 la CNSA puisse abonder des opérations de restructuration. J'ai récemment rencontré la Présidente et la Directrice de la CNSA, car nous avons besoin de chiffres. Nous avons inscrit le Viaduc des Rochers Noirs, parce qu'il fait partie des quelques opérations régionales retenues. La Région n'a retenu presque aucun projet corrézien dans son accord de relance régional. Elle a retenu une opération importante à Tulle concernant la Maison de l'Habitat, une opération sur l'église de Turenne et le Viaduc. Le Viaduc est donc inscrit de facto dans l'accord de relance local. Nous voulons connaître le chiffre exact de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) dans ce cadre. Nous ne le connaissons toujours pas. Ce chiffre ne correspond pas à des crédits de relance, mais à des crédits de droit commun de l'Etat.

RÉUNION DU 5 MARS 2021

Une visioconférence avait lieu hier avec Gérald DARMANIN. Mon collègue de la Mayenne, responsable de la Commission Nationale des SDIS, et moi demandons que le milliard d'€ de la relance comprenne une catégorie sur le financement d'investissements spécifiques des pompiers. La semaine prochaine, nous assisterons à une démonstration d'un bombardier d'eau de haute qualité. Ce devrait être assez spectaculaire. Nous souhaiterions que ce type de matériel d'envergure soit financé par la relance. Pour régler durablement la question du secours à la personne en Corrèze, nous souhaitons une plateforme commune regroupant le SAMU et le SDIS, avec un numéro unique. Nous attendons aussi des chiffres sur le sujet.

Le seul intérêt de ce rapport est donc de figer 5,9 M€ de DSID que j'ai obtenus de la Préfète. J'ai rappelé à la Préfète, devant le SGAR (Secrétaire Général pour les Affaires Régionales), que nous n'avons pas besoin de la Préfète et du SGAR pour répartir la DSID de Nouvelle-Aquitaine au prorata de la population. Elle n'a pas apprécié cette remarque dans un premier temps, mais elle en a ensuite convenu. Nous sommes parvenus à obtenir à l'arraché ces 5,9 M€.

Savez-vous d'où provient la DSID ? L'un de nos amis, ancien Président de l'Eure et Ministre des Collectivités Territoriales, Sébastien LECORNU, a transformé la Dotation Globale d'Équipement, qui était versée annuellement, pour 2,4 M€ en moyenne en Corrèze, en DSID. Il a donc demandé à chaque Département d'installer toute une bureaucratie pour justifier cette DGE à l'€ près. Ainsi, nous recevions auparavant 2,4 M€. Nous devons désormais instaurer toute une bureaucratie pour obtenir 5,9 M€. Nous gagnons donc 1 M€ avec la relance (5,9 M€ au lieu de 4,8 M€). La Préfète de Région nous a donc permis de toucher 1 M€ supplémentaire, ce qui mérite une délibération en Conseil Départemental. Nous ne sommes donc pas encore entrés sur le terrain, Jean-François. Nous nous trouvons encore dans les vestiaires. Le sujet des EHPAD me préoccupe. Les enveloppes ont une incidence sur les prix de journée pour les usagers.

Nous serons amenés à signer les contrats de relance et de transition écologique avec les communautés de communes. Nous disposons au moins de notre contractualisation. Nous allons pouvoir apporter des réponses aux communes. Nous signons un accord avec l'État et toutes les parties sont satisfaites.

Si vous n'avez pas d'autres questions à poser, je soumetts ce rapport au vote.

La délibération n° 202 relative à l'accord départemental de relance 2021-2022
est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 203

TRAVAUX DE CONSERVATION – RESTAURATION, DE SÉCURISATION ET DE VALORISATION
DU VIADUC DES ROCHERS NOIRS – CLASSÉ MONUMENTS HISTORIQUES

M. TAGUET – Le Viaduc des Rochers Noirs, site emblématique situé entre Lapeau et Soursac et propriété du Département, a été retenu au printemps 2020 par la mission BERN pour la sauvegarde du patrimoine. Ouvrage classé au titre des monuments historiques depuis 2000 et labellisé « patrimoine du XX^{ème} siècle », il est le seul représentant la Région Nouvelle-Aquitaine parmi les 18 sites retenus au niveau national par la fondation BERN. Afin d’assurer sa sauvegarde et sa réouverture au public, nous avons souhaité conduire un programme de travaux de sécurisation et de restauration. Pour rappel, le Viaduc est fermé à toute circulation depuis 2005 pour des raisons de sécurité. Les dernières études menées en 2015 estimaient les travaux entre 2,5 et 6 M€.

La sauvegarde et la valorisation de ce site situé dans un environnement exceptionnel sont un enjeu majeur pour le développement de l’activité touristique, culturelle, patrimoniale et sportive. Ce programme a aussi un objectif pédagogique sur ce secteur, avec la proximité d’Egletons, Pôle national de formation pour les travaux publics. Cette opération de réhabilitation est donc une véritable opportunité pour un projet global d’attractivité du territoire. Nous avons impulsé un large partenariat public et privé pour assurer sa réussite (Etat, DRAC, Région, Communes, Communautés de Communes, associations locales, Fondation du Patrimoine, restaurateurs, hébergeurs...). En novembre 2020, une mission complète de maîtrise d’œuvre a été lancée permettant d’établir le coût des travaux prévisionnels à 6 657 200 € hors taxe.

Le plan de financement prévisionnel vise à optimiser les subventions extérieures et se répartit comme suit :

- subvention à hauteur de 80 % :
 - o DRAC : 50 %, soit 3 328 600 € ;
 - o Etat (plan de relance Patrimoine), Région (CPER relance / crédits sectoriels), Europe (FEADER) : 30 %, soit 1 997 160 € ;
- autres financements : 20 %
 - o Dotation de la Fondation du Patrimoine : 500 000 € ;
 - o Souscription publique : 150 000 € ;
 - o Département : 681 440 €.

Après les différents temps nécessaires au dossier administratif et au lancement des marchés d’ici la fin de l’année 2021, les travaux commenceront en janvier 2022 et se termineront en 2023, avec une réouverture prévue pour les Journées Européennes du Patrimoine au mois de septembre 2023.

M. LE PRESIDENT – Je sou mets ce rapport au vote. Merci.

La délibération n° 203 relative aux travaux de conservation-restauration, de sécurisation et de valorisation du Viaduc des Rochers Noirs – est adoptée à l’unanimité.

RAPPORT N° 204

RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
2020-2021

Mme ROME – Nous présentons aujourd’hui le traditionnel rapport de notre collectivité sur les actions conduites en matière de développement durable au titre de l’année 2020. Ainsi, 2020 a vu la poursuite et l’accélération de notre programme Corrèze Transition Ecologique, dont l’action est de fédérer les acteurs locaux autour de quatre thématiques : le déploiement des énergies renouvelables, la sobriété et l’efficacité énergétique, la promotion de nouvelles mobilités et le développement des solidarités territoriales.

Cette année, ce programme a notamment été marqué par la création de la réserve départementale de biodiversité, que les Corrèziens ont pu découvrir à partir du mois de juillet. S’étendant sur 40 hectares, elle constitue le premier espace naturel sensible de la Corrèze et propose un espace de découverte exceptionnel et accessible à tous. Toujours dans le cadre de Corrèze Transition Ecologique, la flotte de véhicules de service a poursuivi sa transformation avec l’acquisition de véhicules électriques en remplacement de véhicules thermiques. Aujourd’hui, le Département ne compte plus aucun véhicule diesel.

Afin de lutter contre le changement climatique, le télétravail a également été étendu auprès de nouveaux agents et ce phénomène a été amplifié par la crise sanitaire. En 2020, cette mesure a permis d’économiser 5 000 kilomètres de trajet par semaine. Face à la crise de la COVID-19 et pour permettre l’épanouissement de tous les êtres humains qui constitue aussi un objectif de développement durable, nous avons fait vivre la solidarité avec des mesures en faveur des plus fragiles dans le cadre du plan Corrèze Accompagnement COVID-19. Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires est un autre objectif de développement durable. Dans ce cadre, 2021 verra l’achèvement du programme Corrèze 100 % fibre qui permettra à tous les Corrèziens de bénéficier d’un accès au Très Haut Débit.

Avec l’achèvement de ce programme, c’est aussi l’attractivité de notre Département qui est renforcée, que ce soit auprès des entreprises ou de familles qui souhaitent venir s’installer. Enfin, afin de valoriser les modes de consommation et de production responsables, la marque Origine Corrèze a poursuivi son développement pour promouvoir les savoir-faire corrèziens. Origine Corrèze, c’est produire et consommer local pour renforcer la dynamique économique et favoriser l’emploi de notre Département. C’est donc dans cet esprit que nous poursuivrons le développement de notre Département dans une dynamique durable et écologique pour préserver notre environnement et notre bien-vivre ensemble.

M. LE PRÉSIDENT – Je donne la parole à Christian BOUZON.

M. BOUZON – Monsieur le Président, chers collègues, je ne peux pas reprendre tous les points de ce rapport annuel de la collectivité en matière de développement durable. Ce rapport est devenu obligatoire depuis 2010. Il résume parfaitement ce qui favorise le développement durable dans la collectivité. Je n’ai pas de question à poser, mais je souhaite vous faire part de deux remarques.

Ma première remarque porte sur un effet de style, qui s’articule autour des cinq finalités citées par Mme ROME. A la fin de la lecture de ce rapport de plus de 100 pages, nous nous rendons compte que tous les items ont été validés. Il s’agit d’un inventaire très large d’actions rattachées par différents biais. Le rapport doit correspondre à une grille élaborée par le Ministère. Il me semble que tout a été rédigé afin qu’au moins une action valide un ou plusieurs des items ministériels. Il reste beaucoup à faire, comme cela a été dit en introduction, Monsieur le Président.

RÉUNION DU 5 MARS 2021

Ma deuxième remarque concerne l'action 5.7 sur la filière éducative numérique pour les collèges. Il est question des tablettes numériques. Nous nous sommes rendu compte que l'utilisation des tablettes au collège faisait désormais partie des outils indispensables à la réussite des élèves, quel que soit leur niveau. Nous l'avons notamment constaté durant le confinement et durant la période suivante. Dans certaines familles, il n'existe pas d'ordinateur performant ou pas suffisamment d'ordinateurs pour toute la fratrie. Vous indiquez dans le rapport que les familles, en accord avec les principaux de collège, ont eu la possibilité d'emporter les tablettes chez elles pour permettre aux élèves de mieux travailler. La Corrèze avait donc pris de l'avance il y a quelques années en mettant en place les tablettes dans les collèges. Il s'agissait d'un choix judicieux.

M. LE PRESIDENT – Merci. Nous pouvons acter la présentation de ce rapport.

Acte est donné sur la délibération n° 204 relative au rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable 2020-2021.

Nous pouvons ensuite aborder les motions, dont celle sur les exclus du Ségur de la santé.



RÉUNION DU 5 MARS 2021

Mme BOUCHETEIL – Monsieur le Président, chers collègues, voilà un sujet qui nous tient particulièrement à cœur : les ignorés du Ségur de la santé. Il y a quelques mois, nous parlions des oubliés du Ségur, mais après plusieurs mois et plusieurs cris d'alarme restés sans réponse, nous pouvons aujourd'hui affirmer que ce sont bien les ignorés du Ségur.

Je vais vous parler de l'exemple que je connais le mieux au travers du SSIAD Tulle Campagne Nord que j'ai l'honneur de présider. C'est un service de soins infirmiers à domicile associatif à but non lucratif, porté par l'Instance de Coordination de l'Autonomie du canton de Naves. Le SSIAD Tulle Campagne Nord rassemble 16 employés, 10 aides-soignants, 1 infirmière, 3 assistants en soins gériatriques, 1 ergothérapeute et 1 responsable administrative et financière. Ce sont 53 places, dont 3 places pour les personnes en situation en handicap. C'est aussi une équipe mobile spécialisée Alzheimer et maladies apparentées qui intervient sur 63 communes de la Moyenne Corrèze. Ces soignants contribuent au maintien à domicile de nos grands-parents, de nos parents, de nos compagnons, de nos enfants. Ils ou elles travaillent sept jours sur sept, apportent soin et réconfort à des personnes âgées ou en situation de handicap. Ces professionnels s'occupent chaque jour, tout le temps et par tous les temps, de les lever, de les coucher, de leur faire leur toilette, leurs changes. Ce sont parfois les seules personnes qu'ils voient dans la journée. Ils font un métier éprouvant, à la fois physiquement et moralement. Qui le ferait ? Je vous défie de passer une matinée à leurs côtés.

Je suis tellement fier de ce service, de ces employés et de leur professionnalisme. Ils ou elles sont indispensables au maintien à domicile de nos aînés, en lien avec les infirmières et les services d'aide à domicile. Pourtant, ce service est aujourd'hui menacé de fermeture. La situation financière est saine. Nous avons des patients, mais surtout nous en refusons. Pourquoi ? Par manque de personnel. La faute à deux lois consécutives de 2020. En premier, c'est la prime Grand Age qui a exclu les personnels soignants du domicile. Pourtant, la moyenne d'âge au SSIAD Tulle Campagne Nord se situe à 87 ans, avec la moitié des patients entre 85 et 95 ans. Puis, le Ségur de la santé est arrivé et a revalorisé les salaires des professionnels du secteur public tout comme ceux des EHPAD.

Nous saluons la reconnaissance engendrée par ces deux lois, mais déplorons la non-revalorisation des professionnels du secteur privé du domicile qui participent activement à l'accompagnement des personnes fragiles au quotidien. L'écart de salaire net constaté est de 300 € par mois, entre un aide-soignant qui travaille dans une structure éligible aux primes, et un qui ne l'est pas, comme le SSIAD Tulle Campagne Nord. Cette différence de traitement est injustifiée. La conséquence directe est de voir bon nombre de ce personnel s'en aller dans des établissements plus attractifs, car éligibles à ces primes. La situation est très préoccupante dans de nombreuses structures qui peinent déjà depuis plusieurs mois.

Les SSIAD souffrent d'un manque évident de reconnaissance majoré d'un déficit d'attractivité avec l'application de ces deux récentes lois. Soignants au domicile, familles et patients se retrouvent ainsi victimes. Les services de soins infirmiers à domicile et les services d'aide à domicile sont pourtant des acteurs incontournables du maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap, en particulier sur notre secteur rural.

La Corrèze est d'ailleurs fortement engagée au travers d'une véritable politique de l'autonomie pour ses aînés, comme l'a rappelé Christophe. Au-delà de ces enjeux, c'est vraiment la question d'une volonté de pérennité ou non du service de maintien à domicile des aînés qui est en jeu. A l'heure où pourtant tout est fait pour encourager les gens à rester chez eux, où l'ambulatoire est quasiment systématique, où les soins à domicile sont une solution palliative à une hospitalisation et tendent à se généraliser. A l'heure où tous les spécialistes s'accordent à dire qu'une personne âgée perd moins en autonomie en restant chez elle le plus longtemps possible, si elle le peut.

RÉUNION DU 5 MARS 2021

Comment donner une perspective de carrière à des aides-soignants pouvant être intéressés par un secteur appelé à se développer, si ce n'est au moins par une égalité de traitement ? Quelque chose dans ce nouveau monde ne tourne pas rond. Ces professionnels trouveront toujours du travail ailleurs, mais ont fait un choix par conviction, par amour du métier. S'ils partent, où iront les gens qui ne pourront plus bénéficier de ces services demain ? Quel avenir voulons-nous pour nos familles, nos aînés ? Quel avenir voulons-nous pour nos campagnes et nos emplois ? Nous avons déjà alerté depuis septembre dernier l'ARS, les autorités publiques, et les parlementaires, en vain. Nous sommes sans cesse renvoyés à des groupes de travail et à la mission LAFORCADE sur la trinité des métiers de l'autonomie, dont les conclusions sont attendues en juillet. Mais en juillet, il sera trop tard.

Au-delà des enjeux partisans, nous comptons sur votre soutien et votre relais pour défendre notre territoire rural, nos emplois, nos aînés et faire évoluer la situation en faveur des services de soins, de maintien et d'aide à domicile.

Voici la motion que le groupe "Corrèze à Gauche" vous propose aujourd'hui :



Motion de soutien aux personnels sociaux et médico-sociaux
exclus du Ségur de la santé
présentée par le groupe des élus "Corrèze à Gauche"

Le rôle majeur des professionnels du secteur social et médico-social est unanimement reconnu dans la crise sanitaire que nous traversons depuis un an.

Et pourtant. Après la prime Grand âge excluant les structures privées non lucratives prenant en charge les personnes âgées, au tour du Ségur de la santé d'exclure les professionnels des secteurs sociaux et médicaux sociaux de certaines structures privées.

Pour rappel, les accords du Ségur ont permis d'attribuer 183 euros net par mois pour les agents du secteur public (hôpitaux et EHPAD) et 160 euros net par mois pour ceux du privé lucratif (cliniques et EHPAD) dès la fin de l'année 2020.

Un accord a été trouvé le 11 février 2021 afin d'étendre la revalorisation salariale de 183 euros à tous les salariés des établissements sociaux et médico-sociaux (SSIAD, SPASSAD, structures pour personnes handicapées, structures d'accueil et de prévention pour jeunes et adultes...) rattachées à un établissement public.

Ces dispositions nationales vont évidemment dans le bon sens mais elles excluent les professionnels des secteurs sociaux et médicaux sociaux (handicap, protection de l'enfance et services de soins, de maintien et d'aide à domicile) du secteur privé à but non-lucratif.

La situation est aujourd'hui grave et la colère monte sur le terrain. Il faut rapidement des engagements pour pallier le manque d'attractivité des structures déjà confrontées à des difficultés de recrutement mais aussi désormais à des démissions.

Par cette motion, nous rappelons notre soutien à l'ensemble des professionnels sociaux et médico-sociaux du département, ces professionnels qui, par leur implication, font vivre au quotidien la solidarité sur nos territoires. Nous souhaitons que cette inégalité de traitement entre professionnels exerçant les mêmes fonctions, avec les mêmes diplômes mais dans des structures différentes soit rapidement revue afin que tous les salariés et agents des établissements sociaux et médico-sociaux, quel que soit le statut de l'établissement employeur (public ou privé), bénéficient de ces revalorisations salariales.

Il en va de la survie de nos structures d'accompagnement des personnes les plus fragiles, si indispensables dans notre département rural.

RÉUNION DU 5 MARS 2021

M. LE PRESIDENT – Merci. Je pense que nous partageons tous la même préoccupation. Tu as rédigé un remarquable plaidoyer sur le SSIAD de ce secteur. Nous nous trouvons presque tous dans la même situation. Ces inégalités sont insupportables. Nous avons obtenu 183 €, mais pour cette année. Le Ségur à plein régime repose sur 286 €, avec le treizième et le quatorzième mois. Un établissement privé non lucratif a des difficultés pour recruter lorsqu'un établissement public propose 300 € de plus de salaire. Cette situation est incompréhensible. Nous avons déjà constaté cette difficulté concernant les primes.

Nous avons participé à une visioconférence avec Olivier VERAN à ce sujet. Je l'avais saisi en octobre. Nous avons revu Monsieur LAFORCADE sur ce sujet, mais se concentre davantage sur l'attractivité que sur le problème du Ségur en tant que tel. Nous devons voter une motion, car je crains que ces oubliés du Ségur ne finissent par être complètement exclus. J'estime qu'il s'agit d'un problème de santé en France. En pleine crise sanitaire, des patients étaient transférés de Mulhouse vers des hôpitaux de toute la France, alors que les cliniques privées de Mulhouse n'en accueillaient aucun. Sur notre territoire, malgré les difficultés, la situation entre les cliniques et les hôpitaux est plutôt satisfaisante. Nous devons préserver cet atout. Une vision de la santé uniquement tournée vers le public est tout de même regrettable. Quelles sont les différences entre l'EHPAD associatif d'Egletons et l'EHPAD public de Corrèze ? Nous pouvons donc tous nous associer à cette motion.

Nous avons mené avec l'URIOPSS (Union Régionale Interfédérale des œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux) et mon collègue de la Gironde une action assez forte sur le sujet. L'URIOPSS réunit tous les privés non lucratifs, très nombreux sur notre territoire. Je sou mets cette motion au vote.

La motion de soutien relative aux personnels sociaux et médico-sociaux exclus du Ségur de la santé
présentée par le groupe des élus "Corrèze à Gauche"
est adoptée à l'unanimité.

Nous pouvons aborder la motion concernant le ferroviaire.

M. ARFEUILLERE – Il vous est proposé une motion sur l'amélioration de la desserte ferroviaire Ussel-Clermont et Ussel-Bordeaux.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE
SÉANCE PLÉNIÈRE DU 5 MARS 2021

—▽—
MOTION

Amélioration de la desserte ferroviaire
Ussel - Clermont-Ferrand et Ussel - Bordeaux

La qualité des infrastructures de transport demeure une préoccupation essentielle pour desservir nos territoires et contribuer à la qualité de vie, au développement économique, touristique, et à l'attractivité.

Les autoroutes A 20 et A 89 et l'aéroport Brive - Vallée de la Dordogne assurent pleinement leurs missions respectives de désenclavement routier et aérien de la Corrèze.

Combinée à cela, l'**accessibilité ferroviaire doit s'inscrire au premier rang des priorités.**

S'agissant de l'axe Nord - Sud, constitué par la ligne Paris - Orléans - Limoges - Toulouse (POLT), de nombreuses actions collectives ont été conduites ces dernières années.

Le Gouvernement a annoncé un investissement conséquent pour la régénération des voies et le renouvellement des rames et des engagements ont été pris à l'horizon 2025.

⇒ Le Département de la Corrèze, aux côtés de l'association Urgence Ligne POLT et de toutes les collectivités concernées, sera très vigilant dans la mise en œuvre et le respect de ces engagements.

S'agissant de l'axe Est - Ouest, la ligne Bordeaux - Clermont-Ferrand - Lyon a une vocation stratégique pour relier la Corrèze aux deux grandes capitales régionales :

- Sur la ligne Ussel - Clermont-Ferrand, la liaison entre Ussel et Laqueuille est rompue depuis l'été 2014. Le trajet s'effectue en car, dans des conditions très insatisfaisantes pour les usagers, tant en terme de confort que de temps de parcours.
- ⇒ Le Département de la Corrèze va donc solliciter à nouveau la Région Auvergne - Rhône-Alpes pour qu'elle classe cet axe parmi les priorités de son action dans le domaine ferroviaire.

- Sur la ligne Ussel - Bordeaux, des améliorations semblent acquises sur la section Ussel - Tulle - Brive mais les efforts doivent désormais se concentrer sur la ligne Brive - Bordeaux dans un objectif principal de réduction des temps de parcours, et aussi d'adaptation du cadencement aux besoins des usagers, notamment professionnels.

Une durée de trajet réduite vers Bordeaux constitue une double opportunité pour améliorer la liaison de la Corrèze vers la capitale régionale et vers Paris.

⇒ Le Département de la Corrèze souhaite s'associer aux Agglo de Brive, Tulle et Périgueux dans la réalisation d'une étude préliminaire à l'amélioration de la ligne et la réduction du temps de parcours pour relier la Corrèze à Bordeaux.

M. LE PRESIDENT – Des discussions se sont tenues sur ce sujet avec les intercommunalités. Nous proposons une motion globale du Conseil Départemental. Je la soumets au vote.

La motion relative à l'amélioration de la desserte ferroviaire
Ussel – Clermont-Ferrand et Ussel – Bordeaux
est adoptée à l'unanimité.

Je vous relaie une information de dernière minute. Vous avez compris hier soir que le Premier Ministre et Oliver VERAN souhaitaient accentuer la vaccination. Ce week-end, dans le gymnase du SDIS, une campagne de vaccination avec 640 doses de vaccin AstraZeneca sera proposée le samedi de 9 heures à 18 heures et le dimanche de 8 heures à 18 heures, pour toutes les personnes de plus de 50 ans avec comorbidité. Un numéro de téléphone sera mis en place à la Préfecture pour la prise de rendez-vous.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne journée.

La séance est levée.

